

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 115-517700 Fax 115-517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

## **Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique**

## Liste des abréviations

ZLECAF	Zone de libre-échange continental africaine
CPA	Comité paralympique africain
UA	Union africaine
CSUA	Conseil du sport de l'Union africaine
AWISA	Association des femmes africaines dans le sport
CIGEPS	Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport
CHP	Centre de haute performance
CIEPSS	Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport
TIC	Technologies de l'information et de la communication
CIO	Comité international olympique
CIP	Comité international paralympique
PAK	Plan d'action de Kazan
DLTA	Développement à long terme de l'athlète
DCTA	Développement à court terme de l'athlète
MINEPS	Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport
ONG	Organisation non gouvernementale
MNT	Maladie non transmissible
EPQ	Éducation physique de qualité
EAAP	Éducation axée sur l'activité physique
EP	Éducation physique
OUA	Organisation de l'unité africaine
ORAD	Organisation régionale antidopage
ODD	Objectifs de développement durable
RDS	Régions de développement du sport
SPT	Sport pour tous
ODS	Organes directeurs du sport
CTS-JCS	Comité technique spécialisé des ministres de la jeunesse, de la culture et du sport
ONU	Organisation des nations unies
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
AMA	Agence mondiale antidopage

## Table des matières

Liste des abréviations.....	2
RESUME EXECUTIF.....	4
1 SECTION 1: INTRODUCTION .....	6
1.1 Contexte .....	6
1.2 Justificatif.....	6
1.3 Processus.....	7
2 SECTION 2: COMPOSANTES DU CADRE STRATEGIQUE .....	8
2.1 Une Afrique active .....	10
2.2 Une Afrique qui gagne .....	12
2.3 Une Afrique durable .....	13
2.4 Une Afrique innovatrice .....	15
2.5 Une Afrique unie .....	16
3 SECTION 3: MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE ET CONFORMITE .....	18
1. 3.2 Exigences en matière de conformité des États membres .....	18
2. 3.3 Exigences en matière de conformité des des Régions de développement du sport et des Confédérations sportives .....	20
4 SECTION 4: CONCLUSION.....	22
4.1 Suivi .....	22
4.2 Révision du Cadre stratégique .....	22
5 DEUXIEME PARTIE : PLAN INDICATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE .....	24
SECTION 1: INTRODUCTION .....	24
6 SECTION 2: HARMONISATION AVEC LES POLITIQUES MONDIALES .....	24
6.1 Convergences avec les politiques mondiales .....	24
7 SECTION 3: PLAN INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE .....	28
7.1 UNE AFRIQUE ACTIVE .....	28
7.2 UNE AFRIQUE QUI GAGNE .....	38
7.3 UNE AFRIQUE DURABLE .....	46
7.4 UNE AFRIQUE INNOVATRICE.....	52
7.5 UNE AFRIQUE UNIE .....	63
8 SECTION 4 - COORDINATION ET SUIVI .....	68
8.1 Cartographie des parties prenantes .....	68
8.2 Structure de mise en oeuvre.....	68
8.3 Structure sportive de l'Union africaine .....	69

## PREFACE

Le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique positionne le sport dans le cadre général de l'Agenda 2063 de l'Union africaine en vue de contribuer à la réalisation des aspirations du continent qui se résument en « l'Afrique que nous voulons ». Le principal objectif de ce document est de promouvoir la participation des athlètes africains, renforcer leurs capacités, promouvoir l'excellence et les idéaux de la Renaissance africaine, promouvoir la cohésion sociale et stimuler le développement des nations africaines à travers le sport. Il intègre les aspirations des gouvernements africains, des acteurs sportifs et autres parties prenantes issues des consultations élargies à divers niveaux dans l'optique de garantir le plus grand bien des athlètes et du sport africains.

Ce cadre stratégique comporte cinq piliers parmi lesquels le sport africain s'illustre comme la pierre angulaire du développement durable et inclusif de l'Afrique. Ces cinq piliers sont : Une Afrique active, Une Afrique qui gagne, Une Afrique durable, Une Afrique unie et Une Afrique innovatrice.

Le pilier intitulé une Afrique active vise l'émergence des citoyens physiquement actifs et en bonne santé, à travers la promotion d'une éducation physique<sup>1</sup> sûre, de haute qualité et inclusive. Il vise également une éducation axée sur l'activité physique (EAAP), le sport et les loisirs pour tous. Ces actions permettent de véhiculer des valeurs et de développer des compétences susceptibles de développer des modes de vie sains et de réduire les risques de maladies non transmissibles. Pour atteindre cet objectif, les États membres de l'UA devront intégrer et développer une éducation physique de qualité et inclusive, élaborer des cadres stratégiques d'une éducation<sup>2</sup> axée sur l'activité physique, mettre sur pied des politiques et programmes sportifs institutionnels, assurer la promotion de la santé et du bien-être et créer des espaces et infrastructures de loisir sûrs et accessibles à tous les citoyens.

Le pilier intitulé Une Afrique qui gagne vise à créer sur le continent des systèmes sportifs contextuellement appropriés, inclusifs, efficaces et de haute performance, susceptibles de permettre aux athlètes africains d'atteindre des niveaux de succès sportifs à l'échelle internationale et l'excellence. Ce pilier met l'accent sur le développement des stratégies efficaces de formation, d'éducation et développement des programmes pour athlètes, ainsi que des mesures incitatives, de reconnaissance et de récompense, à l'effet de motiver les athlètes et les praticiens. En outre, ce pilier soutient le développement des infrastructures et des travaux de qualité, accessibles et sûrs, de manière à donner l'occasion aux athlètes d'élite d'exceller.

Le Cadre stratégique préconise également l'utilisation du sport comme outil de développement durable et inclusif (Afrique durable), conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 - « l'Afrique que nous voulons », qui vise à garantir que personne ne soit laissé à la traîne. Cette composante met l'accent sur l'importance de la participation au sport pour tous, tout en utilisant le sport et les loisirs comme un outil de développement socio-économique et intégral de tous les Africains.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une expérience d'apprentissage planifiée, progressive et inclusive qui constitue une partie du programme des premières années de l'éducation primaire et secondaire. Elle constitue la fondation d'un engagement à long terme dans l'activité physique et sportive.

<sup>2</sup> L'éducation axée sur l'activité physique (EAAP) est une approche qui utilise les activités physiques (et les mouvements) comme des méthodes pour enseigner les contenus des programmes à l'instar des mathématiques, la science et la géographie. Les activités d'EAAP se déroulent en salle et hors salle.

La quatrième composante, une Afrique innovatrice, incite les leaders d'opinion et les principaux acteurs à développer des structures de gouvernance solides et des approches innovantes pour soutenir tous les piliers politiques exposés dans le cadre stratégique.

La cinquième composante, une Afrique unie, met l'accent sur l'utilisation du sport et des loisirs pour stimuler l'espoir et la cohésion sociale (unité et solidarité, diversité, multiculturalisme et transformation, entre autres), conformément à l'éthique d'une Renaissance africaine et à l'idéologie du panafricanisme telle que prônée dans l'Agenda 2063.

L'engagement et l'action concertée des parties prenantes en vue d'intégrer le cadre stratégique révisé pour le développement durable du sport dans leurs politiques et stratégies sportives nationales seront essentiels pour garantir une mise en œuvre efficace du cadre stratégique, en vue de réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 résumées dans « l'Afrique que nous voulons ».

---

### **Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social**



## SECTION 1 : INTRODUCTION

### 1.1 Contexte

Les États membres de l'Union africaine, rappelant les objectifs et principes inscrits dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, ainsi que la Décision EX.CL/Dec 680(XX) de janvier 2012 du Conseil exécutif portant dissolution du Conseil supérieur du sport en Afrique et intégration de ses fonctions à l'Union africaine. Cette décision a conduit à la mise en place de l'Architecture du sport en Afrique. Il s'agit d'un cadre continental qui a jeté les bases de la promulgation des Statuts du Conseil du sport de l'Union africaine en 2016. Les États membres étaient unanimes sur le fait que la réalisation de l'objectif visant à créer un écosystème du sport africain harmonisé et revitalisé, il était nécessaire de mettre sur pied un bureau technique spécialisé, en l'occurrence le Conseil du sport de l'Union africaine pour diriger, coordonner et superviser les activités du Mouvement sportif africain dans son ensemble. Cet organisme a pour mission d'harmoniser, de revitaliser le sport en Afrique et d'utiliser le sport pour stimuler une transformation économique accélérée de l'Afrique, conformément aux aspirations de l'Union africaine. L'élaboration et la révision régulière d'un Cadre stratégique du sport africain s'est avéré nécessaire et permettrait d'avoir un instrument, tant souhaité, centré sur l'Afrique et orienté vers le développement durable du sport africain.

### 1.2 Justification

Depuis la mise en œuvre, en 2008, du premier Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, le sport a considérablement évolué en Afrique, mettant en évidence de nombreuses questions urgentes et émergentes. Parmi les questions émergentes, figurent en bonne place les Objectifs de développement durable formulés en 2015 comme étant des objectifs universels pour répondre aux défis environnementaux, politiques et économiques dans le monde.

L'Agenda 2063, élaboré par l'Union africaine en 2015, s'illustre comme le plan directeur de l'Afrique et vise à créer une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur l'échiquier international. L'Agenda 2063 met en exergue sept aspirations qui permettront de construire « L'Afrique que nous voulons ». Ces sept aspirations se résument comme suit :

1. Une Afrique prospère, qui repose sur une croissance inclusive et un développement durable ;
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine ;
3. Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ;
4. Une Afrique où règnent la paix et la sécurité ;
5. Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle et sportive, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées ;
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, qui s'appuie sur le potentiel de son peuple, en particulier les femmes, les jeunes ainsi que les personnes vivant avec un handicap, et qui se soucie du bien-être des enfants ;
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale.

Les aspirations de l'Agenda 2063 ont nécessité une révision du cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique afin de permettre qu'il soit en osmose avec les transformations structurelles en cours en Afrique et les priorités du continent.

Grâce à son ancrage à l'Agenda 2063 et aux Objectifs de développement durable, le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique s'inscrit en droite ligne du Plan d'action de Kazan (KAP) de l'UNESCO de 2017 qui prône la convergence des politiques en matière de développement des politiques sportives. Ce document s'inspire également du processus de consultation intersectoriel des parties prenantes, qui a permis de recueillir des informations sur les priorités et les objectifs visant à stimuler la croissance et le développement du sport, l'éducation physique, l'activité physique et les loisirs en Afrique.

Le Cadre stratégique révisé pour le développement durable du sport en Afrique vise à fournir des points de référence communs de manière à tirer parti du sport et des loisirs, de l'éducation physique et de l'activité physique pour un développement progressif des États membres de l'Union africaine et de leurs populations afin de réaliser « L'Afrique que nous voulons ».

### **1.3 Processus**

Le processus de révision du Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique a nécessité la consultation de diverses parties prenantes. Il s'agit notamment de : plusieurs ministères en charge des sports, des organisations du mouvement sportif africain, notamment des organisations non gouvernementales œuvrant dans le sport, des universitaires et organismes de réglementation d'envergure internationale, des représentants des athlètes, des femmes et des personnes souffrant d'un handicap. Un atelier a été organisé à l'effet d'élaborer le premier projet de cadre stratégique avant qu'il ne soit soumis à des tests de validation dans diverses plateformes consultatives sur une période bien déterminée. Ensuite, le processus consultatif a été soumis à un processus d'examen par des experts en matière d'élaboration de politique sportive. Ces résultats ont ensuite été validés par des spécialistes des États membres de l'UA dans le cadre des Sessions régionales de groupes de discussion et à travers des webinaires.

Le projet final a été présenté à la 4e Session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Jeunesse, la Culture et le Sport (CTS-JCS4) pour adoption le ..... 2022.



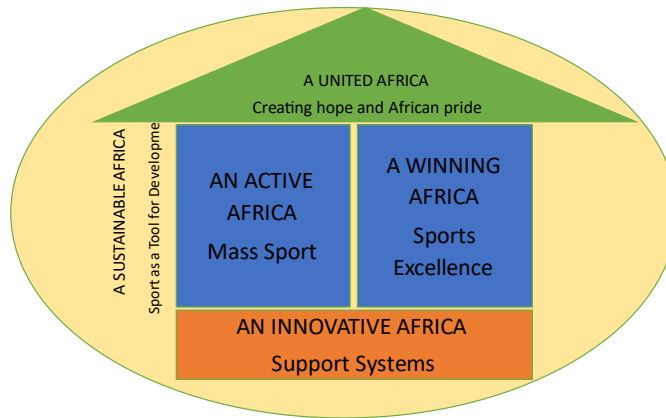


## SECTION 2 : LES COMPOSANTES DU CADRE STRATEGIQUE

Il est important que le sport soit pris au sérieux par tous les acteurs du Mouvement sportif africain, en ce sens qu'il contribue de manière directe et indirecte à la transformation socio-économique du continent, à la paix mondiale et au développement des nations. Un cadre stratégique du sport bien coordonné à l'échelle continentale peut contribuer positivement au développement du sport sur le continent et à la réalisation des grandes priorités de l'Union africaine, à l'instar des stratégies politiques, économiques et sociales définies dans l'Agenda 2063. Il peut également permettre de galvaniser les États membres à travailler activement en vue de la réalisation des objectifs sportifs fixés et des aspirations plus grandes à l'échelle du continent, tout en renforçant la cohésion sociale et une transformation positive.

Le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique met en exergue les aspects de la politique sportive qui méritent d'être mis en œuvre par toutes les agences concernées, afin de réaliser les aspirations de l'Afrique qui consistent à bâtir une Afrique active, une Afrique qui gagne, une Afrique durable, innovatrice et unie.





**Figure 1. L’Afrique que nous voulons**

Les cinq composantes évoquées ci-dessus visent à permettre à l’Afrique de se parer des atouts qui riment avec les grandes aspirations énoncées dans l’Agenda 2063, en développant l’Afrique sportive que nous voulons, dont l’identité et l’écosystème se déclinent dans:



## **2.1 Une Afrique active**

**2.1.1** Cette composante comprend les points saillants ci-dessous :

- i. Sports pour tous et loisirs
- ii. Éducation physique de qualité
- iii. Activité physique et éducation axée sur l'activité physique
- iv. Sports institutionnels et loisirs
- v. Promotion de la santé et du bien-être
- vi. Des espaces accessibles et sûrs

### **2.1.2 Objectif stratégique global**

Améliorer et maintenir la santé et le bien-être de toutes les nations en permettant une participation massive et durable à des activités physiques, sportives et récréatives et un accès aux installations et programmes appropriés à tous les niveaux de la population.

### **2.1.3 Énonciation de la stratégie**

2.1.3.1 Les Régions de développement du sport et les États membres de l'UA devront élaborer des cadres écosystémiques nationaux et régionaux inclusifs et axés sur les résultats afin de soutenir l'élaboration et la mise en place de programmes sûrs et inclusifs de sport de masse en plein air (sport pour tous), de loisirs et de bien-être pour tous les citoyens, quels que soient leur niveau et leur capacité, afin d'améliorer la santé et le bien-être des nations.

2.1.3.2 Les Régions de développement du sport et les États membres de l'UA devront élaborer des programmes généraux, obligatoires et inclusifs en matière d'éducation physique de qualité et de sports scolaires à l'intention de toutes les écoles, afin de permettre aux jeunes de pratiquer des activités physiques et sportives appropriées, susceptibles de leur permettre d'acquérir des compétences cognitives, psychométriques, sociales et émotionnelles dont ils auront besoin pour mener des styles de vie axés sur l'activité physique, promouvoir leur compétences en termes d'employabilité et d'être des citoyens actifs.<sup>3</sup>

2.1.3.3 Les Régions de développement du sport et les États membres de l'UA devront élaborer des politiques et programmes complets et inclusifs qui encouragent la participation régulière à des activités physiques pour tous les citoyens (y compris les femmes, les filles, les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables), telles que la marche et le vélo pour se rendre au travail, l'utilisation de l'activité physique comme outil de promotion de l'apprentissage, l'utilisation des escaliers dans les bâtiments, le jardinage (agriculture) et d'autres activités physiques d'intensité modérée pour améliorer la santé, prévenir les maladies non transmissibles, l'hypertension et l'obésité, et améliorer la qualité de vie globale et le bien-être de tous les citoyens.

2.1.3.4 Les Régions de développement du sport et les États membres de l'UA devront établir et renforcer des politiques et objectifs des institutions nationales (écoles, collèges, universités, forces armées et secteur privé) en matière de sport et de loisirs. Il s'agira notamment de prévoir des ressources délibérées et des outils de suivi pour soutenir annuellement les événements sportifs et récréatifs institutionnels.

---

<sup>3</sup> Voir [Charte internationale de l'éducation physique, activité physique et sportive](#)

- 2.1.3.5 Les États membres de l'UA, les Régions de développement du sport et les Confédérations devront élaborer des politiques, programmes et activités complets de sensibilisation à la santé et au bien-être.
- 2.1.3.6 Les Régions de développement du sport et les États membres de l'UA devront mettre en place des centres d'échange d'informations en investissant dans la recherche scientifique visant à établir des preuves empiriques solides et des outils de suivi des données afin de valider et d'isoler des objectifs mobiles pour accroître les niveaux de participation des citoyens à l'activité physique, à l'éducation physique, au sport et aux loisirs au niveau national. La collecte des données doit se faire conformément aux normes internationales.
- 2.1.3.7 Les Régions de développement du sport et les États membres de l'UA devront mettre en place et préserver les espaces récréatifs/de jeu sûrs et accessibles dans les centres urbains et ruraux, y compris des pistes cyclables et des trottoirs pour encourager l'activité physique des citoyens. Ces espaces devront être neutres et publics, et leur conception, leur mise en œuvre et leur gestion devront tenir compte des besoins et de la sécurité de tous les citoyens, y compris des groupes cibles particuliers que sont les filles et les femmes, les personnes handicapées, ainsi que les personnes vulnérables et marginalisées.



## **2.2 Une Afrique qui gagne**

### **2.2.1** Cette composante comprend les points saillants ci-dessous :

- i. Perfectionnement des athlètes
- ii. Perfectionnement des entraîneurs
- iii. Perfectionnement des administrateurs sportifs et officiels techniques
- iv. Mesures incitatives, reconnaissance et récompenses
- v. Installations, équipements et infrastructures
- vi. Haute performance
- vii. Événements et compétitions

### **2.2.2 Objectif stratégique global**

Créer des systèmes sportifs de haute performance, rigoureux, efficaces et favorables, susceptibles de permettre aux athlètes africains d'exceller et de remporter des victoires sportives au niveau international et d'avoir de la reconnaissance en attirant des publics plus grands et en stimulant des investissements publics et privés multisectoriels et durables.

### **2.2.3 Énonciation de la stratégie**

2.2.3.1 Les États membres de l'UA devront élaborer et soutenir des modèles nationaux de développement de l'athlète fondés sur des objectifs clairs et inclusifs, montrant systématiquement le développement de l'excellence sportive (systèmes d'identification, de placement et d'encadrement des talents).

2.2.3.2 Les États membres de l'UA devront élaborer des modèles de formation des entraîneurs qui répondent aux besoins des athlètes à tous les niveaux de leur développement.

2.2.3.3 Les États membres de l'UA devront élaborer des programmes de développement à long terme des administrateurs sportifs et du personnel technique, sur le modèle des programmes de développement à long terme des athlètes, afin de répondre aux besoins des athlètes à tous les niveaux de leur développement.

2.2.3.4 Les États membres de l'UA devront élaborer et renforcer des politiques, des stratégies et des programmes incitatifs, de reconnaissance et de récompense du sport inclusives qui favorisent l'excellence.

2.2.3.5 Les États membres de l'UA devront développer, améliorer et entretenir les infrastructures et les installations récréatives et sportives inclusives, modernes, sûres et sécurisées, qui sont conviviales et adaptées à l'accueil de grandes manifestations et compétitions nationales, régionales et internationales, et qui peuvent être réaffectées à des manifestations sportives de masse.

2.2.3.6 Les États membres de l'UA devront mettre en place des centres de haute performance et développer des programmes durables et inclusifs de développement et de performance des athlètes de haut niveau.

2.2.3.7 2.2.3.7. Les États membres de l'UA devront participer aux Jeux paralympiques africains régionaux et soutenir leurs athlètes d'élite afin de renforcer la crédibilité des Jeux et de faire appel au secteur privé et aux diffuseurs pour leur accompagnement financier.

2.2.3.8 Les États membres devront organiser des jeux nationaux qui offrent des possibilités d'exposition, de croissance et de développement aux athlètes, aux entraîneurs ainsi qu'aux officiels.

2.2.3.9 Les États membres devront accueillir et participer à des Jeux régionaux, continentaux et internationaux qui serviront de plateformes pour l'excellence des performances sportives des athlètes africains et contribueront au développement économique national.

- 2.2.3.10 Les Confédérations sportives continentales devront élaborer des exigences minimales et simplifiées, durables et abordables en matière de candidature pour l'accueil et la gestion des événements, qui soient à la hauteur des États membres qui souhaitent abriter les événements et compétitions sportives continentaux et régionaux.
- 2.2.3.11 L'UA doit créer et accréditer un Institut de normes de sécurité pour les installations et les événements sportifs, qui sera responsable de l'élaboration et du contrôle du respect des exigences minimales de sûreté et de sécurité pour les événements et les installations sportives, que tous les acteurs seront tenus de respecter pour réduire et atténuer les catastrophes lors des événements et compétitions sportives nationaux, régionaux et continentaux.
- 2.2.3.12 Les États membres, les Régions de développement du sport et les instances dirigeantes du sport devront définir les qualifications professionnelles minimales pour les entraîneurs, les administrateurs et les officiels techniques en poste.
- 2.2.3.13 Les États membres et les Confédérations devront mettre en place des programmes d'autonomisation des athlètes post-carrières, en l'occurrence l'intelligence et l'investissement financiers, les régimes d'assurance-vie et l'épargne, les opportunités et les cursus post-carrières.

## **2.3 Une Afrique durable**

### **2.3.1** Cette composante comprend les points saillants ci-dessous :

- i. Sport et économie
- ii. Un sport fondé sur les droits, sûr et inclusif
- iii. Le sport et l'environnement
- iv. Le sport et la diplomatie

### **2.3.2 Objectif stratégique global**

Encourager et soutenir la participation au sport pour tous, tout en utilisant le sport et loisirs comme un outil pour le développement socio-économique et intégral de tous les Africains.

### **2.3.3 Énonciation de la stratégie**

2.3.3.1 Les États membres de l'UA et les Régions de développement du sport devront développer des **stratégies**, des **structures**, des **compétences** et des **programmes** susceptibles d'utiliser le sport et les loisirs comme stimulant pour le développement économique à travers un entrepreneuriat sportif durable.

2.3.3.2 Les États membres de l'UA devront élaborer des politiques, des règlements et des stratégies qui favorisent une éducation physique, une activité physique, un sport et des loisirs sûrs, inclusifs et fondés sur les droits, en particulier pour les enfants, les femmes, les filles, les personnes handicapées, ainsi que les groupes vulnérables et marginalisés, afin d'entretenir les valeurs et les compétences et de promouvoir le développement intégral des participants.

2.3.3.3 Les États membres de l'UA et les Régions de développement du sport devront développer des politiques, règlements, stratégies et programmes susceptibles d'utiliser le sport comme un vecteur de conservation et de préservation durables de l'environnement.

2.3.3.4 Les États membres de l'UA et les Régions de développement du sport devront développer des politiques, règlements, stratégies et programmes susceptibles d'utiliser le sport comme un outil de promotion et de développement de relations diplomatiques entre les pays africains et les communautés.



- 2.3.3.5 Le CSUA devra élaborer un cadre juridique pour une migration sûre des athlètes africains en Afrique.
- 2.3.3.6 Les États membres du CSUA, les Régions de développement du sport et les Confédérations devront élaborer un cadre juridique pour la protection de tous les athlètes.
- 2.3.3.7 Les États membres, les Régions de développement du sport, les Confédérations sportives et toutes les organisations sportives devront développer et renforcer les systèmes, institutions et structures responsables de la protection en matière de sport et des contextes de développement du sport.

## 2.4 Une Afrique innovatrice

2.4.1 Cette composante comprend les points saillants ci-dessous :

- i. Systèmes de gouvernance efficaces
- ii. Éducation et formation sportives
- iii. Financement
- iv. Volontariat
- v. Media, diffusion, communication et relations publiques
- vi. Technologies de l'information et de la communication (TIC) et technologies numériques
- vii. Sport propre et antidopage
- viii. Recherche sur le sport
- ix. Engagement de la diaspora

### 2.4.2 Objectif stratégique global

Fournir des systèmes d'accompagnement créatifs et innovants pour atteindre les objectifs fixés dans le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique, c-à-d une Afrique active, une Afrique qui gagne, une Afrique durable et une Afrique unie.

### 2.4.3 Énonciation de la stratégie

- 2.4.3.1 Les États membres de l'UA devront élaborer et renforcer des **lois, politiques, stratégies et plans sportifs nationaux** et inclusifs qui sont en harmonie avec le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique.
- 2.4.3.2 Les États membres de l'UA, les Régions de développement du sport et le CSUA devront élaborer des **lois, des politiques et stratégies** pour transformer et améliorer les systèmes et structures de **gouvernance** du sport.
- 2.4.3.3 Les États membres de l'UA, les Régions de développement du sport et le CSUA devront élaborer des **lois, des politiques et stratégies** visant à renforcer les identités des États membres, des Régions de développement du sport et du CSUA à travers le renforcement des capacités de communication et de relations publiques.
- 2.4.3.4 Les États membres de l'UA devront mettre en place des cadres législatifs, politiques et réglementaires requis, conformes aux **conventions, règlements, orientations et codes africains et internationaux** qui garantissent un sport sûr, propre et fondé sur les droits, et qui contribuent à la lutte contre le dopage dans le sport.
- 2.4.3.5 Les États membres de l'UA et toutes les organisations sportives devront élaborer et mettre en œuvre des politiques et cadres juridiques qui garantissent à toutes les personnes impliquées dans le sport (athlètes, entraîneurs, administrateurs, bénévoles, etc.) une protection contre le harcèlement, les abus, la négligence ou l'exploitation.
- 2.4.3.6 Les États membres de l'UA, les Régions de développement du sport et les confédérations sportives continentales devront réserver des fonds nécessaires et suffisants, et mobiliser de manière innovante des fonds alternatifs, y compris des fonds du secteur privé, en vue de promulguer des cadres politiques et réglementaires susceptibles d'assurer le développement, l'appui et la pérennité de :

- 2.4.3.6.1 l'éducation et la formation sportive.
  - 2.4.3.6.2 l'éducation physique inclusive de qualité, l'éducation axée sur l'activité physique, les sports et loisirs.
  - 2.4.3.6.3 Le volontariat, la gestion des volontaires, le bien-être des volontaires et, à long terme, le développement et la promotion d'un concept de volontariat approprié au contexte africain.
  - 2.4.3.6.4 La promotion de l'image à travers l'amélioration des capacités de communication et de relations publiques.
  - 2.4.3.6.5 La recherche basée sur la science du sport et la performance.
  - 2.4.3.6.6 Régimes d'assurance et de rente de retraite pour les athlètes après leur carrière.
- 2.4.3.7 Les États membres de l'UA et les Régions de développement du sport devront investir dans des stratégies créatives et innovantes pour stimuler les technologies de l'information (TIC), notamment les plateformes numériques et les initiatives d'alphabétisation, afin de soutenir la réalisation des objectifs de la politique sportive et de faire en sorte que le sport africain soit à la hauteur des normes de l'industrie sportive mondiale.
- 2.4.3.8 Les États membres de l'UA devront promulguer des cadres stratégiques et réglementaires pour l'élaboration, la mise en œuvre des programmes d'éducation physique inclusive de qualité et d'éducation axée sur l'activité physique, ainsi que des programmes sportifs et récréatifs et leur impact.
- 2.4.3.9 Les États membres de l'UA, les Régions de développement du sport et le CSUA devront élaborer des **lois**, des **politiques** et **stratégies** pour soutenir l'engagement de la diaspora africaine dans et à travers le sport.

## 2.5 Une Afrique unie

2.5.1 Cette composante comprend les points saillants ci-dessous :

- i. Éthique et intégrité
- ii. Cohésion et inclusion sociales
- iii. Équité dans le sport
- iv. Patrimoine et héritage du sport

### 2.5.2 Objectif stratégique global

Utiliser le sport et les loisirs comme un vecteur de création de l'espoir et stimulation de la cohésion sociale, ferment de l'éthique de la Renaissance africaine et la transformation sociale à travers la propagation du panafricanisme et du patriotisme africains chez tous les Africains.

### 2.5.3 Énonciation de la stratégie

- 2.5.3.1 Les États membres de l'UA et les Régions de développement du sport devront établir des critères d'éligibilité minimums pour les membres qui aspirent à se présenter aux élections pour servir dans des **structures sportives nationales**.
- 2.5.3.2 Les États membres de l'UA devront promulguer des cadres législatifs, réglementaires et stratégiques nécessaires pour la transformation afin de d'inverser les déséquilibres historiques et coloniaux qui ont privé à l'Afrique et à ses habitants l'accès à une éducation physique, une activité physique, un sport et loisirs de qualité, ainsi qu'à l'architecture décisionnelle y relative.

- 2.5.3.3 Les États membres de l'UA et les Régions de développement du sport devront élaborer des actions politiques qui protègent, respectent et réalisent les droits humains fondamentaux de toute personne affectée ou impliquée dans la prestation de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, conformément aux principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme.
- 2.5.3.4 Les États membres de l'UA devront assurer et veiller à l'adhésion de tous les acteurs au niveau des pays respectifs aux orientations et aux systèmes qui utilisent le sport pour promouvoir la cohésion sociale et la construction de la nation.
- 2.5.3.5 Les États membres de l'UA devront mettre en place et renforcer les structures et systèmes qui garantissent une tolérance zéro à l'égard du dopage, du harcèlement et de toutes les formes de discrimination et de violation des droits en matière d'éducation physique, d'activité physique, de sport et de loisirs de qualité.
- 2.5.3.6 Les États membres de l'UA, les Régions de développement du sport, les Confédérations et les structures chargées d'organiser les manifestations devront élaborer des règlements antidopage pour les compétitions conformément aux spécifications et aux exigences de l'AMA.
- 2.5.3.7 Les États membres de l'UA devront développer et renforcer l'équité entre les genres et les droits des personnes handicapées, et permettre leur intégration dans des cadres législatifs, réglementaires et stratégiques fondés sur les droits.
- 2.5.3.8 L'Union africaine doit élaborer des orientations en vue de la création et l'immortalisation d'un système d'héritage et de patrimoine sportif africain aux niveaux continental, régional et des États membres.
- 2.5.3.9 Les États membres de l'UA, à travers le CTS-JCS, devront promouvoir et susciter des soutiens en faveur des candidats africains à des postes de responsabilité à l'échelle internationale et des pays africains accueillant de grands événements internationaux.
- 2.5.3.10 Le CSUA doit adopter une position forte et ferme en guise de solidarité envers les descendants africains de la diaspora.
- 2.5.3.11 Les États membres de l'UA devront perpétuer les pratiques du patrimoine culturel national et africain à travers l'institutionnalisation de Jeux autochtones durables.



## SECTION 3 : MISE EN ŒUVRE ET CONFORMITÉ AU CADRE STRATÉGIQUE

- 3.1 L'Union africaine, à travers le Conseil du sport de l'Union africaine (CSUA) doit :
- a) galvaniser les Régions de développement du sport et les États membres à intégrer les cadres stratégiques de développement du sport inclusifs dans leurs politiques et stratégies nationales ;
  - b) encourager les États membres à financer la mise en œuvre des priorités en matière de politique sportive ;
  - c) encourager les Confédérations sportives à harmoniser leurs priorités et stratégies avec le Cadre stratégique du développement durable du sport en Afrique;
  - d) encourager les États membres, les organisations nationales antidopage et les confédérations sportives à se conformer aux exigences et aux obligations du Code mondial antidopage et de la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport en vue d'un sport propre;
  - e) encourager les États membres et les confédérations sportives à développer et à intégrer l'égalité de genre, ainsi que des cadres politiques pour un sport sûr et inclusif.
  - f) Il prévoit des mesures incitatives et des récompenses en faveur des États membres, fédérations, ONG sportives et autres agents de mise en œuvre qui atteignent et dépassent les objectifs fixés au niveau des piliers du Cadre stratégique.

### 3.2 Exigences en matière de conformité des États membres

Les États membres devront :

- a) harmoniser leurs politiques sportives nationales existantes avec le Cadre stratégique pour le développement durable du sport élaboré par l'UA ;



- b) s'acquitter de leurs obligations conformément à la déclaration de politique de hiérarchisation des priorités (à l'article 3 de la présente politique) ;
- c) participer à toutes les activités *sportives* de l'UA, y compris les Jeux régionaux, africains et paralympiques, et être toujours en règle quant à toutes leurs obligations envers l'UA ;
- d) rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour le développement durable du sport de l'UA lors des conférences de leurs conseils des ministres régionaux et du Comité technique spécialisé des ministres de la jeunesse, de la culture et du sport de l'UA (CTS-JCS) ;
- e) réserver des ressources adéquates, y compris la mise en place de partenariats public-privé pour l'exécution et le respect des dispositions du présent Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique ;
- f) veiller à la mise en œuvre des politiques et programmes de sécurité dans le sport par toutes les organisations sportives nationales ;
- g) veiller au respect du Code mondial antidopage et de toutes les exigences et obligations de l'**Agence mondiale antidopage (AMA)** et des **Organisations régionales antidopage (ORAD)** en matière de protection des sportifs contre la violation des règles antidopage.
- h) Application de la conformité régionale par les États membres.

### **3.3 Exigences en matière de conformité des Régions de développement du sport et les Confédérations sportives**

Les Confédérations sportives qui reçoivent un accompagnement de l'UA à travers le CSUA devront :

- a) soumettre un plan stratégique au CSUA au début de chaque exercice ;
- b) soumettre une liste de noms et d'adresses des membres du bureau ;
- c) tenir un registre actualisé des membres inscrits au niveau continental, régional et national, à soumettre annuellement au CSUA ;
- d) soumettre des états financiers audités dans les six (6) mois suivant la clôture des comptes de l'exercice financier pour lequel le soutien a été accordé ;
- e) soumettre au CSUA les rapports d'activités annuels.
- f) Les organes directeurs du sport (ODS) et les autres entités sportives devront s'arrimer aux Régions géographiques de l'Union africaine.

### **3.4 EXIGENCES EN MATIERE DE CONFORMITE DES ÉTATS MEMBRES**

Les États membres de l'UA devront :

- a) harmoniser leurs politiques sportives nationales actuelles avec la politique sportive de l'UA pour un développement durable ;
- b) s'acquitter de leurs obligations conformément à la déclaration de politique de hiérarchisation des priorités (à l'article 3 de la présente politique) ;
- c) participer à toutes les activités de l'UA, y compris les Jeux africains, et être en règle avec toutes leurs obligations envers l'UA à tout moment.
- d) rendre compte des progrès (tant qualitatifs que quantitatifs) en utilisant les indicateurs clés de performance décrits dans la section sur la mise en œuvre de la politique sportive de l'UA pour le développement durable lors des conférences régionales du Conseil des ministres et du Comité technique spécialisé des ministres de la jeunesse, des sports et de la culture de l'UA (CTS-JSC) ;
- e) réserver des ressources adéquates, y compris par la création de partenariats public-privé, pour l'exécution et la réalisation des dispositions de la présente politique sportive pour le développement durable ;
- f) se conformer au Code mondial antidopage et à toutes les exigences et obligations de l'AMA et de l'ORAD en matière de protection des sportifs contre la violation des règles antidopage.

### **3.5 EXIGENCES EN MATIERE DE CONFORMITE DES REGIONS DE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES CONFEDERATIONS SPORTIVES CONTINENTALES**

Les confédérations sportives qui reçoivent un appui financier et non-financier de l'UA à travers le CSUA devront :

- a) soumettre un plan d'action stratégique au CSUA au début de chaque exercice ;
- b) soumettre annuellement une liste de noms et d'adresses des membres du bureau ;
- c) tenir un registre actualisé des membres inscrits au niveau continental, régional et national, à soumettre chaque année au CSUA ;
- d) signer un accord de niveau de service avec le CSUA ;
- e) soumettre des états financiers audités dans les six (6) mois suivant la clôture des comptes de l'exercice financier pour lequel le soutien a été accordé (aucune copie des états financiers ne sera acceptée) ;

- f) fournir la preuve de l'existence de normes de bonne gouvernance et de l'adoption de politiques fondées sur l'intégrité du sport et des droits;
- g) soumettre des rapports d'activité annuels au CSUA conformément au calendrier et au modèle de rapport tels que décrits dans l'accord de niveau de service.
- h) Le CSUA peut désigner un cabinet d'audit pour vérifier et contrôler les livres de la Confédération ou de la Région de développement du sport si le besoin s'en fait sentir.
- i) En cas de non-respect d'une ou plusieurs des conditions susmentionnées, le CSUA peut immédiatement suspendre tout financement ultérieur et, si nécessaire, exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie du montant déjà versé.



## SECTION 4 : CONCLUSION

### 4.1 Suivi

Le CSUA doit procéder à une évaluation périodique de la conformité des États membres, des Régions de développement du sport, des organisations sportives continentales, des organisations et mouvements de femmes au Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique.

La mise en œuvre du Cadre stratégique peut s'appuyer sur un large éventail de ressources de suivi et d'évaluation développées au niveau international. Ces outils seront rendus accessibles et des outils spécifiques seront développés et utilisés, dont les résultats seront présentés lors des réunions de la Conférence régionale des ministres et du CTS-JCS de l'Union africaine afin de garantir la réalisation des aspirations de « L'Afrique que nous voulons » et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris l'ACNOA, le CPA, les Confédérations et toutes les agences de mise en œuvre.

### 4.2 Révision du Cadre stratégique

Le Cadre stratégique sera révisé tous les quatre ans ou lorsque le besoin se fera sentir. La révision est basée sur les observations et retours d'informations glanées lors de la mise en œuvre dudit document et de l'identification des préoccupations émergentes qui affectent un développement durable de l'éducation physique, de l'activité physique, du sport et des loisirs de qualité en Afrique.

Le sport a le potentiel de devenir un stimulant économique de poids qui peut transformer les aspirations politiques, économiques, sociales et transformationnelles de l'Afrique, en les transformant en une réalité vivante.

Tous les États membres de l'UA et les mouvements sportifs africains devront adopter et instituer des ajustements et maillages politiques, législatifs, réglementaires et structurels pour une mise en œuvre intégrale et efficace de ce Cadre stratégique. Cette tâche est éminemment importante si l'on veut rendre le sport pertinent, commercialement viable et économiquement productif, tout en réalisant les objectifs nationaux plus larges de la transformation socio-économique florissante de l'Afrique et de tous ses habitants.

---

**Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social**

**Date** \_\_\_\_\_

## DEUXIEME PARTIE : PLAN INDICATIF DE MISE EN OEUVRE DU CADRE STRATEGIQUE

### SECTION 1 :

#### 5.1 INTRODUCTION

Le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique offre un cadre aux États membres, aux Régions de développement du sport, aux Confédérations sportives continentales et à toutes les parties prenantes du mouvement sportif africain pour arrimer leurs politiques sportives respectives et transformer ainsi de manière positive l'actuel écosystème du sport africain.

Le cadre indicatif de mise en œuvre de la politique sportive africaine donne des orientations aux États membres, aux Régions de développement du sport et aux Confédérations sportives continentales sur la mise en œuvre des dispositions du Cadre stratégique pour le développement durable du sport élaboré par l'UA en vue de répondre aux aspirations suivantes, lesquelles sont en adéquation avec « L'Afrique que nous voulons » prévues dans l'Agenda 2063 :

1. Une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.
3. Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et État de droit sont à l'ordre du jour.
4. Une Afrique où règnent la paix et la sécurité
5. Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées.
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de son peuple, en particulier les femmes, les jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants.
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale.

L'Afrique sportive que nous voulons est une Afrique **active, une Afrique qui gagne**, une Afrique **innovatrice**, qui repose sur des systèmes solides qui lui permettent de rester pertinente pour la communauté des parties qui l'entourent afin de se positionner comme une Afrique **durable**, qui utilise efficacement le sport comme un outil de développement en vue d'une Afrique unie qui crée de l'espoir et engendre un esprit de fierté africaine pour ses nations.

Cette **Afrique active, qui gagne, innovatrice, durable et unie** se réalisera à travers :

- la bonne gouvernance ;
- des ressources adéquates ;
- des entraîneurs, administrateurs et autres personnels techniques compétents ;
- une éducation physique de qualité et inclusive dans toutes les écoles ;
- des infrastructures et des équipements adéquats, sûrs, inclusifs et accessibles ;
- un sport éthique, propre, sûr et inclusif ;
- une cohésion et une harmonie entre les organismes de prestation de services sportifs ;
- des événements et compétitions bien gérés ;
- l'inclusion des femmes et filles ;
- tous les citoyens africains (y compris les groupes marginalisés, les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins particuliers, les femmes et les filles) participant activement au sport, à l'activité physique et aux loisirs.



## 5.2 PARTENAIRES

La bonne exécution de la politique sportive et son cadre de mise en œuvre nécessite une synergie d'actions et une collaboration entre l'UA, ses organes, les gouvernements de tous les États membres et le Mouvement sportif africain.

## SECTION 2 : CONFORMITE AUX POLITIQUES MONDIALES

### 6.1 Convergences avec les politiques mondiales

Les États membres de l'Union africaine sont signataires de conventions, traités, codes et plans internationaux qui devront être pris en compte dans le cadre indicatif de mise en œuvre des politiques. Il existe des synergies très étroites entre ces plans internationaux, dont les principaux sont les objectifs de développement durable des Nations unies et le PAK de l'UNESCO, ainsi que d'autres grands cadres internationaux connexes, comme indiqué ci-dessous.

## CONVERGENCE DES POLITIQUES – 1

	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines prioritaires	ODD et Kazan	Cadre stratégique pour le développement durable du sport
1.	Haut niveau de vie, qualité de vie et bien-être de tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenus, emplois et travail décent</li> <li>• Pauvreté, inégalité et faim</li> <li>• Sécurité sociale et protection y compris des personnes souffrant d'un handicap</li> <li>• Habitats et services de base de qualité, modernes, abordables</li> </ul>	<p>ODD no. 1, 2, 8 et 11</p> <p>Kazan: II.5; II.2 &amp; II.4</p>	<p>Une Afrique active</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités récréatives</li> <li>• Activités physiques</li> </ul>
2.	Citoyens bien formés et révolution des compétences à travers la science, la technologie et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révolution des compétences à travers la science, la technologie et l'innovation (STI)</li> </ul>	<p>ODD no 4</p> <p>Kazan: I.3 &amp; II.3</p>	<p>Une Afrique qui gagne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du capital humain</li> <li>• Professionnalisation</li> <li>• Une Afrique innovatrice</li> <li>• Éducation et formation</li> </ul>
3.	Citoyens en bonne santé et bien nourris	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et nutrition</li> </ul>	<p>ODD no 3</p> <p>Kazan: II.1; III.2; I.5 – I.7 &amp; II.6</p>	<p>Une Afrique active</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du bien-être</li> </ul>
4.	Économies transformées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance économique durable et inclusive</li> <li>• Fabrication, industrialisation et valeur ajoutée impulsées par la STI</li> <li>• Diversification économique et résilience</li> </ul>	<p>ODD no. 8 et 9</p> <p>Kazan: II.5</p>	<p>Une Afrique durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sport et économie</li> <li>• Une Afrique qui gagne</li> <li>• Commercialisation du sport</li> </ul>
5.	Agriculture moderne pour l'amélioration de la productivité et la production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Productivité et production agricole</li> </ul>	<p>Objetif no 2</p>	<p>Une Afrique durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sport et économie</li> </ul>

## CONVERGENCE DES POLITIQUES – 2

6.	Economie bleue/océan pour l'accélération de la croissance économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources et énergie marines</li> <li>Opérations portuaires et transport maritime</li> </ul>	Objectif 14	Une Afrique durable <ul style="list-style-type: none"> <li>Sport et environnement</li> <li>Sport et économie</li> </ul>
7.	Économies et communautés environnementalement durable et climat résilient	<ul style="list-style-type: none"> <li>Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles</li> <li>Sécurité de l'eau</li> <li>Résilience climatique et préparation aux catastrophes naturelles</li> </ul>	ODD num. 6, 7, 13 et 15	Une Afrique durable <ul style="list-style-type: none"> <li>Sport et environnement</li> </ul>
8.	Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadres et institutions pour une Afrique unie</li> </ul>		Une Afrique unie <ul style="list-style-type: none"> <li>Cohésion sociale et inclusion</li> <li>Afrique innovatrice</li> <li>Gouvernance</li> </ul>
9.	Institutions continentales monétaires et financières établies et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institutions financières et monétaires</li> </ul>		Un Afrique durable <ul style="list-style-type: none"> <li>Sport et économie</li> </ul>
10.	Infrastructures de classe internationale à travers l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication et connectivité des infrastructures</li> </ul>	Objectif 9	Une Afrique innovatrice <ul style="list-style-type: none"> <li>Médias et diffusion</li> <li>partenariats</li> </ul>
11.	Valeurs démocratiques, pratiques, principes universels de droits de l'homme, justice et Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démocratie et bonne gouvernance</li> <li>Droits humains, justice Etat de droit</li> </ul>	Objectif 16	Une Afrique innovatrice <ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> </ul> Une Afrique durable <ul style="list-style-type: none"> <li>Diplomatie sportive</li> </ul>

## CONVERGENCE DES POLITIQUES –3

	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines prioritaires	ODD et Kazan	Cadre stratégique pour le développement durable du sport
12.	Institutions capables et un leadership transformationnel mis en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institutions et leadership</li> <li>Développement participatif et gouvernance locale</li> </ul>	Objectif 12	Une Afrique innovatrice <ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> <li>Volontariat</li> <li>Education et formation sportives</li> </ul>
13.	Paix, sécurité et stabilité préservées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien et préservation de la paix et de la sécurité</li> </ul>	ODD no. 16	Une Afrique durable <ul style="list-style-type: none"> <li>Sports, paix et construction de la nation</li> <li>Diplômes sportifs</li> </ul>
14.	Une Afrique stable et pacifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité</li> <li>Defense, sécurité et paix</li> </ul>	Kazan: II.8 & III.3	
15.	Une APSA intégralement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Piliers de la APSA pleinement opérationnels et fonctionnels</li> <li>Valeurs et idéaux du Panafricanisme</li> </ul>		Une Afrique unie <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité</li> </ul>
16.	La renaissance culturelle africaine est prééminente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeurs et idéaux du Panafricanisme</li> <li>Valeurs culturelles et renaissance africaine</li> <li>Patrimoine culturel, arts créatifs et affaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Cohésion et inclusion sociales</li> </ul>

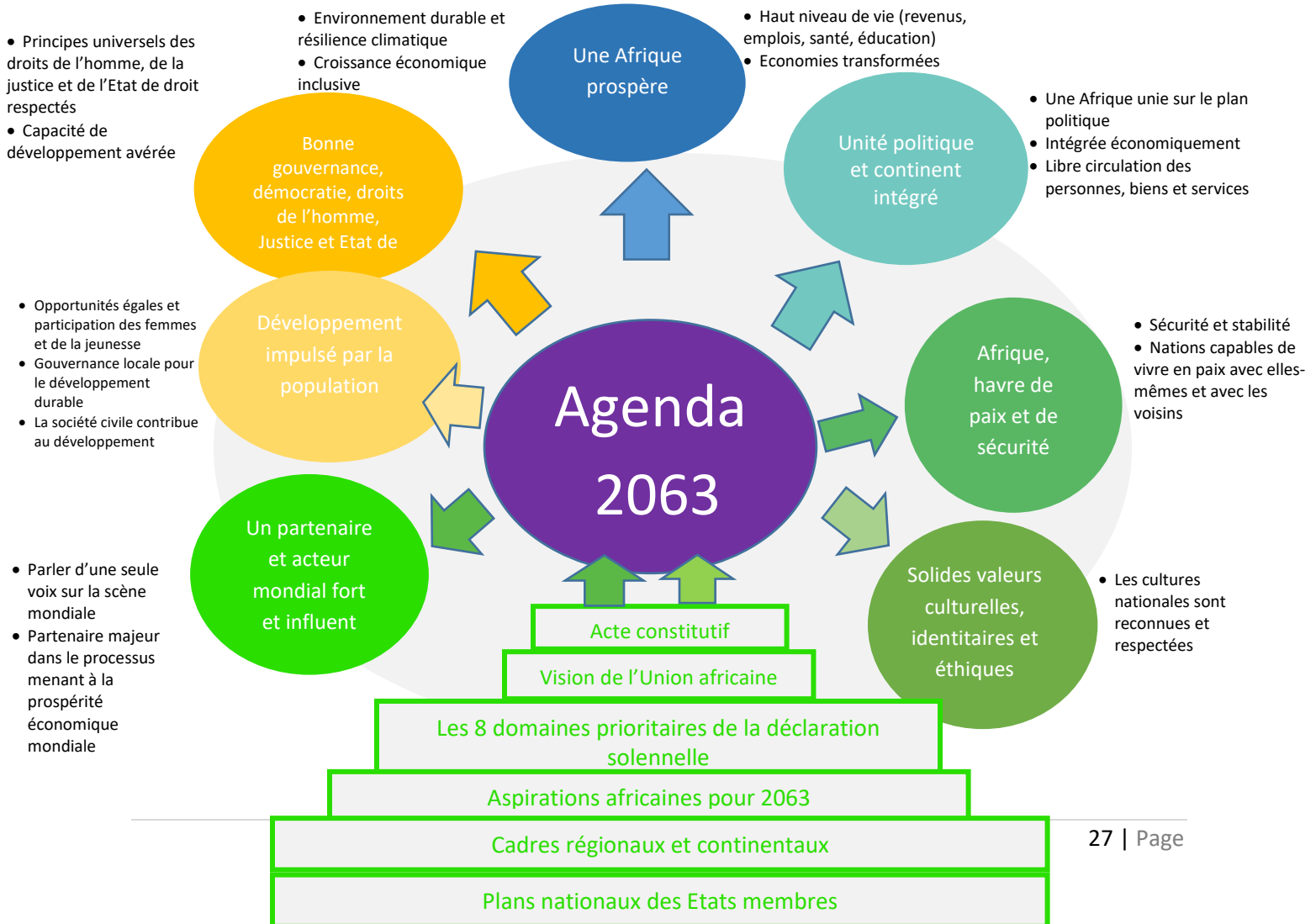
# CONVERGENCE DES POLITIQUES – 4

	Objectifs de l'Agenda 2063	Domaines prioritaires	ODD et Kazan	Cadre stratégique pour le développement durable du sport
17.	Égalité de genre optimale dans tous les secteurs de la vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomisation des filles</li> <li>• Violence et discrimination contre les femmes et les filles</li> </ul>	ODD no. 5 Kazan: I.5-I.7 & II.6	Une Afrique unie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion et équité</li> </ul> Une Afrique durable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sport sûr et inclusif</li> </ul>
18.	Jeunesse et enfants engagés et autonomisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomisation de la jeunesse et droit des enfants</li> </ul>	ODD no. 4 y 5 Kazan: I.3; II.3 ; I.5-I.7 & II.6	Une Afrique durable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un sport sûr et inclusif</li> </ul> Une Afrique qui gagne <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionnement des athlètes, entraîneurs et administrateurs</li> </ul>
19.	Afrique, acteur majeur en affaires sur la scène mondiale et en matière de co-existence pacifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Place de l'Afrique dans les affaires du monde</li> <li>• Partenariats</li> </ul>	ODD num. 17 Kazan: I.1 & I.2	Une Afrique innovatrice <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats et collaborations</li> </ul>
20.	L'Afrique assume une grande responsabilité en matière de financement des objectifs de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés de capitaux africains</li> <li>• Systèmes fiscaux et revenus du secteur public</li> <li>• Aide au développement</li> </ul>	ODD no. 10 et 17 Kazan: I.1 & I.2	Une Afrique qui gagne <ul style="list-style-type: none"> <li>• Événements et compétitions</li> <li>• Tourisme sportif</li> <li>• Sport et économie</li> </ul>

## CONVERGENCE DES POLITIQUES - 5



## CONVERGENCE DES POLITIQUES - 6



## SECTION 3 : PLAN INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE

### 7.1 Une Afrique active

Cette composante est conçue pour engendrer une culture de l'activité physique et la promotion d'un mode de vie sain parmi les citoyens africains. Les avantages d'une citoyenneté active, tout au long de la vie, vont au-delà de la santé et du bien-être.

#### Objectif de performance

L'objectif d'une Afrique active est de promouvoir une éducation physique de qualité, de créer une culture de participation de masse au sport, à l'activité physique et à l'exercice physique, afin de favoriser la productivité et la prospérité économique, tout en réduisant la prévalence des maladies non transmissibles et les dépenses de santé des États membres.

#### 7.1.1 Objectifs en matière de sport pour tous et de loisirs

En promouvant le sport pour tous et les loisirs, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives visent à :

- a) améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- b) influencer positivement le comportement de la communauté et les valeurs de citoyenneté ;
- c) accroître l'intérêt du public pour l'activité physique, l'éducation physique inclusive de qualité, l'éducation axée sur l'activité physique, le sport et les loisirs ;
- d) organiser les structures et renforcer l'appropriation par la communauté ;
- e) accroître la participation inclusive à l'activité physique, l'éducation physique, l'éducation axée sur l'activité physique, au leadership, sport et loisirs ;
- f) éduquer et sensibiliser à la lutte contre le dopage, à la santé et au bien-être ;
- g) accroître la participation des femmes et des filles, ainsi que des groupes vulnérables et marginalisés, aux activités sportives et récréatives ;
- h) accroître la participation des personnes souffrant d'un handicap aux activités sportives et récréatives ;
- i) multiplier les canaux de communication et les campagnes de promotion pour tous.

##### 7.1.1.1 Indicateurs de performance (Tous les chiffres sont proportionnels à la taille de la population)

- i. Nombre de centres de loisirs créés
- ii. Nombre de centres de loisirs rénovés
- iii. Nombre de manifestations liées aux sports pour tous et aux activités récréatives organisées
- iv. Nombre de participants aux événements récréatifs
- v. Nombre de programmes sportifs et récréatifs du secteur privé et public mis en place
- vi. Nombre de femmes, de filles et de personnes souffrant d'un handicap participant à des activités sportives
- vii. Nombre de campagnes de sensibilisation/programmes de plaidoyer mis en œuvre
- viii. Nombre de recherches axées sur les résultats publiées sur les activités de loisirs
- ix. Nombre d'espaces accessibles/de mobilité (comment se rendre sur les lieux) et inclusifs (terrains de jeux) pour le sport récréatif et les activités physiques.

### 7.1.1.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Politiques nationales en matière de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer ou réviser les politiques nationales en matière de loisirs</li> <li>Définir les outils de suivi de la mise en œuvre</li> </ul>	États membres	Régions de développement du sport Gouvernements/ États membres Organes directeurs du sport (ODS) ONG/ organisations de la société civile Femmes et mouvements sportifs	En cours
Niveau de référence de la participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une enquête nationale de référence sur les niveaux de participation</li> <li>Fixer des objectifs de performance</li> </ul>	États membres	Régions de développement du sport Gouvernements Universités et Collèges ODS ONG Femmes et mouvements sportifs	2024
Structures communautaires de sport pour tous et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir, former, renforcer et soutenir le développement des structures nationales et régionales de loisirs pour qu'elles fonctionnent.</li> <li>Créer des clubs de sport et de loisirs relevant des secteurs public et privé.</li> </ul>	États membres	Gouvernements Municipalités Autorités locales ODS Régions de développement du sport Confédérations Femmes et mouvements sportifs	En cours
Centres de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auditer les centres existants</li> <li>Créer de nouveaux centres</li> <li>Rénover les anciens centres</li> <li>Mettre en place des structures de sport pour tous</li> </ul>	États membres	Gouvernements Municipalités Autorités locales ODS	En cours
Programmes de participation de masse/de sport pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des événements et des activités novateurs de SPT au niveau national</li> <li>Organiser des festivals communautaires</li> <li>Examiner les programmes existants de participation de masse et de sport pour tous</li> </ul>	États membres	Gouvernements Municipalités Autorités locales ODS Régions de développement du sport Confédérations Institutions de formation	En cours

## 7.1.2 Objectifs en matière d'éducation physique de qualité :

En promouvant une éducation physique de qualité, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives souhaitent :

- a) réviser les politiques d'éducation physique afin de les arrimer à d'autres politiques de manière à faire de l'éducation physique une matière obligatoire dans toutes les écoles ;
- b) réviser les programmes de formation des enseignants d'éducation physique afin de les centrer sur l'apprenant et de viser le développement holistique des apprenants, en cultivant leurs valeurs et leurs compétences ;
- c) réviser les programmes d'éducation physique en fonction des contextes locaux ;
- d) inclure dans l'éducation physique pour tous, et en particulier les femmes et les filles, les apprenants handicapés et ayant des besoins spéciaux, ainsi que les enfants marginalisés et vulnérables;
- e) assurer le suivi des processus et l'assurance qualité.

### 7.1.2.1 Indicateurs de performance (nombre proportionnel au nombre d'élèves) :

- i. Nombre de politiques d'éducation physique révisées et mises en œuvre.
- ii. Nombre de politiques et de méthodes d'inclusion, de sauvegarde et de protection des enfants élaborées.
- iii. Nombre de politiques harmonisées et renforcées, concernant l'éducation physique, la jeunesse, la santé, etc.
- iv. Reconnaissance de l'éducation physique comme une science (comme la biologie) pour l'admission des étudiants dans les universités et les collèges.
- v. Révision du programme d'éducation physique.
- vi. Nombre de femmes et de filles, de personnes handicapées et ayant des besoins particuliers, ainsi que de groupes marginalisés et vulnérables.
- vii. Nombre de collèges et d'universités offrant une formation en cours d'emploi et un développement professionnel continu aux enseignants d'éducation physique.
- viii. Faire de l'éducation physique un sujet d'examen.

### 7.1.2.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABES	PARTENAIRES	DELAIS
Cadre stratégique pour l'éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auditer la politique d'éducation physique existante</li> <li>• Mener des consultations avec les parties prenantes sur la révision de la politique en matière d'éducation physique</li> <li>• Réviser la politique d'éducation physique</li> <li>• Inciter les collèges et les universités à reconnaître l'éducation physique comme l'une des sciences dans les critères généraux d'admission</li> <li>• Inviter d'autres ministères et parties prenantes à créer et à renforcer des liens en matière de politique d'éducation physique</li> <li>• Organiser des échanges bilatéraux réguliers entre les pays qui mettent en œuvre des politiques d'EP</li> </ul>	États membres	ONG Syndicats d'enseignants Organisations communautaires Universités & Collèges Communautés locales	2026



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inviter les acteurs du secteur éducatif à soumettre l'éducation physique comme sujet d'examen.</li> </ul>			
Programme de formation des enseignants d'éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un audit de la formation des enseignants d'éducation physique</li> <li>Élaborer un cadre pour allier théorie et pratique dans le programme de formation des enseignants d'éducation physique.</li> <li>Accroître le nombre d'enseignantes, d'enseignants souffrant d'un handicap et d'autres groupes vulnérables.</li> <li>Placer les élèves au centre de la formation des enseignants d'éducation physique</li> <li>Mettre l'accent sur la sauvegarde et la protection des enfants dans le programme de formation des enseignants d'éducation physique</li> <li>Encourager les collèges et universités à élaborer des programmes de formation professionnelle continue en faveur des enseignants d'éducation physique</li> <li>Fournir des ressources adéquates pour le programme de formation des enseignants d'éducation physique</li> <li>Répondre aux besoins contextuels locaux liés au programme de formation des enseignants d'éducation physique.</li> </ul>	États membres	ONG Syndicats d'enseignants Organisations communautaires Universités & Collèges Communautés locales	2026
Programme d'éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une enquête pour définir le contenu du programme d'éducation physique</li> <li>Réviser le programme d'éducation physique en utilisant les méthodes développées par l'UNESCO</li> <li>Définir les résultats consensuels généraux relatifs aux programmes d'éducation physique</li> <li>Intégrer les contextes et besoins locaux dans les programmes d'éducation physique</li> <li>Inclure les jeux traditionnels dans les programmes d'éducation physique</li> <li>Mettre l'accent sur le divertissement des enfants dans les programmes d'éducation physique</li> <li>Rendre les apprenants actifs à tous les cours d'éducation physique</li> <li>Insister sur la transmission des connaissances et des compétences nécessaires à la pratique d'une activité physique tout au long de la vie.</li> <li>Rendre l'éducation physique agréable à tous les apprenants et à tous les cours</li> </ul>	États membres	ONG Syndicats d'enseignants Organisations communautaires Universités & Collèges Communautés locales	2026
Inclusivité en éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des cadres stratégiques en matière d'éducation physique qui mettent l'accent sur l'inclusion des filles, des élèves souffrant de</li> </ul>	États membres	ONG Syndicats d'enseignants	2026

	<p>handicaps et d'autres groupes marginalisés dans la société</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter les enseignants d'éducation physique de méthodologies inclusives et adaptatives et leur fournir une formation continue et un développement professionnel permanent.</li> <li>• Fournir des installations, des équipements accessibles et inclusifs dans le domaine de l'éducation physique ainsi que des vestiaires pour les filles</li> <li>• Sensibiliser les communautés sur les valeurs intrinsèques de l'éducation physique afin de dissiper les croyances traditionnelles qui empêchent aux filles et enfants souffrant de handicaps à participer aux activités d'éducation physique.</li> </ul>		<p>Organisations communautaires Universités &amp; Collèges Communautés locales</p>	
<p>Suivi et assurance qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils de suivi et d'évaluation transparents et partagés par toutes les parties prenantes.</li> <li>• Mener des recherches sur la mise en œuvre de l'éducation physique afin d'informer sur les changements appropriés.</li> <li>• Récompenser les enseignants et le personnel travailleurs</li> <li>• Inclure l'éducation physique dans l'emploi du temps de toutes les écoles en prévoyant suffisamment de temps comme pour toute autre matière scolaire.</li> </ul>	<p>États membres</p>	<p>ONG Syndicats d'enseignants Organisations communautaires Universités &amp; Collèges Communautés locales</p>	<p>2026</p>
<p>Plaidoyer et sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser le sport comme une plateforme pour discuter et sensibiliser sur des questions socioculturelles clés telles que les questions de genre, d'égalité, de consommation de drogues/alcool, de justice, etc.</li> <li>• Créer et diffuser des messages de sensibilisation sur des questions sociales majeures et d'actualité grâce à une EPS inclusive pour tous</li> <li>• Utiliser les icônes du sport comme modèles pour faire connaître les avantages de l'éducation physique</li> <li>• Utiliser diverses formes de communication pour sensibiliser à la valeur d'une éducation physique de qualité.</li> </ul>	<p>États membres</p>	<p>ONG Syndicats d'enseignants Organisations communautaires Universités &amp; Collèges Communautés locales</p>	<p>2026</p>

### 7.1.3 Objectifs en matière d'activités physiques et d'éducation axée sur l'activité physique

En promouvant une éducation physique inclusive et une éducation axée sur l'activité physique, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives souhaitent :

- a) élaborer des politiques qui favorisent la participation des citoyens à l'activité physique ;
- b) augmenter le pourcentage de sensibilisation des citoyens aux bienfaits de l'activité physique sur la santé ;
- c) augmenter le pourcentage de participation des citoyens à l'activité physique et améliorer leur bien-être ;
- d) fournir des installations et des équipements sportifs accessibles ;
- e) utiliser l'activité physique pour réduire le pourcentage de maladies non transmissibles et de surpoids ;
- f) augmenter le pourcentage de jeunes participant à des activités physiques pour assurer une croissance et un développement sains ;
- g) former les enseignants et intégrer l'éducation axée sur l'activité physique dans les écoles et autres lieux d'apprentissage.

#### 7.1.3.1 Indicateurs de performance (chiffres proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre d'écoles de personnes et d'élèves participant à des activités physiques et à des interventions d'éducation physiquement active
- ii. Pourcentage de réduction des maladies non transmissibles.
- iii. Nombre de jeunes participant à des activités physiques
- iv. Nombre d'écoles et autres établissements d'enseignement utilisant des méthodes d'éducation axée sur l'activité physique
- v. Nombre de filles et d'enfants handicapés participant à des activités physiques.
- vi. Nombre d'infrastructures sportives sûres et inclusives développées

#### 7.1.3.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Politiques d'éducation physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revoir les politiques existantes en matière d'activité physique</li> <li>● Réviser et harmoniser les politiques existantes pour garantir une participation accrue à l'activité physique.</li> </ul>	États membres	Autorités gouvernementales centrales et locales Institutions de formation CIEPSS	2026
Les avantages de l'activité physique pour la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utiliser les médias sociaux, la radio, la télévision et d'autres médias pour faire connaître les avantages de l'activité physique.</li> <li>● Collaborer avec les parties prenantes concernées pour concevoir et mettre en œuvre des campagnes de santé.</li> </ul>	États membres	Autorités gouvernementales centrales et locales Institutions de formation CIEPSS	2026
Augmenter l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La marche, le vélo, la course à pied et les autres moyens de transport non motorisés sont accessibles à tous les citoyens.</li> <li>● Promouvoir les activités de travail existantes telles que l'agriculture, l'exploitation minière, etc.</li> <li>● Des politiques du travail qui encouragent les communautés actives et les possibilités d'être physiquement actif pendant la journée de travail.</li> </ul>	États membres	Autorités gouvernementales centrales et locales Régions de développement du sport Institutions de formation CIEPSS	2026
Éducation axée sur l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Formation et développement d'une palette de moyens de formation en EAAP</li> <li>● Créer une base de données sur les activités liées à l'EAAP</li> <li>● Organiser des formations pour les enseignants d'éducation physique et les autres enseignants.</li> </ul>	États membres	Gouvernements Municipalités Institutions de formation	En cours

Installations sportives et espaces ouverts accessibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des installations permettant à tous d'accéder aux sports, aux activités physiques et aux loisirs.</li> <li>• Créer des trottoirs et des pistes cyclables pour promouvoir la marche et le vélo sur les lieux de travail.</li> <li>• Créer des espaces ouverts propres, sûrs et inclusifs pour promouvoir les loisirs, la marche et d'autres activités.</li> </ul>	États membres	Autorités gouvernementales centrales et locales Régions de développement du sport Institutions de formation CIEPSS	2026
--	---	---------------	---	------

#### 7.1.4 Objectifs en matière de sport institutionnel et de loisirs

En promouvant le sport et loisirs institutionnels, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives souhaitent :

- a) créer une motivation pour la participation au sport et aux loisirs tout au long de la vie ;
- b) créer un environnement favorable aux sports et loisirs institutionnels ;
- c) faire des écoles et des lieux de travail des centres de développement du sport et des loisirs.

##### 7.1.4.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre d'écoles offrant une éducation physique et des sports de qualité et inclusifs dans le cadre de leur programme d'enseignement.
- ii. Nombre d'établissements d'enseignement supérieur, d'universités, d'entreprises et de forces armées proposant des programmes sportifs et récréatifs.
- iii. Nombre de programmes d'éducation antidopage mis en œuvre
- iv. Nombre de femmes, de jeunes filles et de personnes handicapées formées pour offrir une éducation physique spécialisée, adaptée et de qualité.

##### 7.1.4.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Structures sportives des écoles, collèges et universités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir les infrastructures sportives scolaires existantes</li> <li>• Organiser des structures sportives scolaires</li> </ul>	États membres	Gouvernements Autorités ODS ONG Institutions de formation	En cours
Structures sportives des entreprises et des forces en uniforme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des cadres de travail</li> <li>• Former des leaders</li> <li>• Créer des structures</li> </ul>	États membres	Forces armées Entreprises	En cours
Événements liés aux sports institutionnels et aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des athlètes et des administrateurs</li> <li>• Élaborer des orientations et des protocoles en matière d'accueil et de gestion des événements</li> <li>• Organiser des compétitions institutionnelles communautaires, nationales et régionales</li> </ul>	États membres	Collèges Universités Régions de développement du sport CIEPSS	En cours

### 7.1.5 Objectifs en matière de promotion de la santé et du bien-être

En promouvant la santé et le bien-être, les Régions de développement du sport, les États membres et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) sensibiliser les populations sur les maladies non transmissibles ;
- b) réduire les dépenses publiques consacrées aux prestations de santé ;
- c) initier et mettre en œuvre des campagnes ciblées par le biais du sport et des loisirs ;
- d) réduire l'abus de drogues et de substances ;
- e) faciliter/délivrer des programmes d'éducation à la santé et à la lutte contre le dopage ;
- f) promouvoir une éducation holistique, fondée sur des valeurs, dès le plus jeune âge;
- g) créer des synergies d'action entre les ministères de tutelle et les institutions.

#### 7.1.5.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre de campagnes de sensibilisation menées
- ii. Nombre de personnes touchées par les programmes organisés en matière de sport et bien-être
- iii. Nombre de femmes, de jeunes filles et de personnes souffrant d'un handicap touchées par le projet
- iv. Comparaison des dépenses budgétaires des gouvernements en matière de prestations de santé
- v. Nombre de programmes d'éducation et antidopage mis en œuvre
- vi. Nombre de points focaux nommés et de bureaux mis en place
- vii. Nombre de programmes relatifs à l'éducation basée sur les valeurs

#### 7.1.5.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABES	PARTENAIRES	DELAIS
Niveau de référence en matière de sensibilisation aux MNT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une enquête de référence sur les niveaux de sensibilisation aux maladies non transmissibles.</li> <li>• Fixer des objectifs pour la réduction des MNT</li> <li>• Mettre sur pied des programmes de recherche en collaboration avec le Ministère de la santé publique</li> </ul>	États membres	Gouvernements Universités et Collèges ODS	2022
Programmes de campagnes de santé et de bien-être communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les programmes de bien-être communautaire existants</li> <li>• Organiser des programmes communautaires de bien-être</li> </ul>	États membres	Gouvernements centraux et locaux Autorités ODS ONG Institutions de formation	En cours
Programmes de bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les programmes de bien-être au travail existants</li> <li>• Organiser des programmes de bien-être au travail</li> </ul>	États membres	Gouvernements centraux et locaux Autorités ODS ONG Institutions de formation	En cours
Base de données sur les dépenses de	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter des données sur les dépenses gouvernementales</li> </ul>	États membres	Ministères de la santé	En cours

santé prescriptives des Gouvernements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fixer des objectifs en matière de santé et de bien-être</li><li>• Intégrer l'activité physique dans l'éducation à la santé</li></ul>		Ministères des sports	
--	--	--	-----------------------	--

### 7.1.6 Objectifs en matière d'accès à des espaces sûrs :

En promouvant un accès inclusif aux espaces sûrs, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- d) promouvoir une culture de l'activité physique et de l'exercice ;
- e) établir des relations productives entre les citoyens et les autorités locales ;
- f) influencer la planification urbaine pour la mise à disposition d'espaces sûrs et accessibles pour le sport et les loisirs.

#### 7.1.6.1 Indicateurs de performance

- v. Nombre de villes africaines participant au programme « Villes actives »
- vi. Pourcentage d'augmentation des espaces sûrs dans les zones urbaines
- vii. Diminution en pourcentage de la mortalité due aux affections liées au mode de vie

#### 7.1.6.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réexaminer les partenariats existants et en établir de nouveaux avec les autorités locales aux niveaux national, régional et continental.</li> <li>• Élaborer des orientations et des critères efficaces en matière de partenariats</li> </ul>	États membres	Gouvernements Autorités ODS ONG Institutions de formation	En cours
Plaidoyer et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des cadres de formation sur l'utilisation d'espaces sûrs.</li> <li>• Mettre en place des stratégies de sensibilisation et de promotion des villes actives</li> </ul>	États membres	Média Gouvernements ODS	En cours
Programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire le programme "Villes actives"</li> <li>• Développer des concepts pour promouvoir les villes actives.</li> <li>• Accueillir les festivals sportifs de la communauté.</li> <li>•</li> </ul>	États membres	Autorités locales Régions de développement du sport CIEPSS	En cours
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une évaluation de l'impact des villes actives</li> <li>• Développer une batterie de mesures en matière de suivi et évaluation</li> <li>• Évaluer l'efficacité du programme Villes actives</li> </ul>			



## 7.2 UNE AFRIQUE QUI GAGNE

Cette composante vise à produire des personnes performantes en offrant un environnement propice à l'excellence des athlètes et à l'accroissement du succès international et de la réputation mondiale de l'Afrique. L'Afrique doit développer et entretenir une culture de la haute performance en accordant la priorité et l'attention aux points suivants.

### Objectif de performance :

Le pourcentage d'amélioration du nombre d'athlètes remportant des médailles lors de grandes compétitions internationales et de pays accueillant de grandes compétitions internationales.

### 7.2.1 Développement des athlètes

En promouvant le développement des athlètes, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) développer des systèmes de développement de l'athlète adaptés au contexte, qui répondent aux besoins des athlètes à tous les niveaux de leur développement (développement physique, mental, cognitif et émotionnel) ;
- b) créer un environnement propice à la participation massive d'athlètes pour le plaisir ;
- c) promouvoir des athlètes d'élite qui gagnent des compétitions.

#### 7.2.1.1 Indicateurs de performance (chiffres proportionnels à la taille de la population) :

- i. Augmentation, en pourcentage, des niveaux de savoir-faire physique
- ii. Réduction, en pourcentage, de l'abandon des programmes sportifs par les athlètes
- iii. Nombre de centres performants opérationnels
- iv. Nombre d'athlètes d'élite produits dans les centres de haute performance.
- v. Augmentation, en pourcentage, du nombre de victoires dans les compétitions sportives.

#### 7.2.1.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Étude de référence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie de la démographie des athlètes</li> <li>• Cartographie des structures de développement des athlètes</li> </ul>	États membres	Confédérations	
Harmonisation des systèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation de l'éducation physique, des sports scolaires, des sports de masse et des sports d'élite dans un contexte d'interdépendance afin de garantir des performances d'élite.</li> </ul>	États membres	Confédérations	
Cadre de développement des athlètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un parcours de développement de l'athlète clairement défini en fonction des contextes locaux.</li> <li>• Cadre clairement défini d'identification et de développement des talents, étape par étape, jusqu'au niveau d'élite</li> <li>• Intégrer le cadre dans les systèmes législatifs.</li> </ul>	États membres	Confédérations	
Financement du sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des mécanismes de financement clairement définis pour les sports de masse et les sports d'élite</li> <li>• Créer des partenariats avec des entreprises et des agences d'appui</li> </ul>	États membres		
Haute performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des centres de haute performance fonctionnels pour les athlètes d'élite à tous les niveaux de développement - en fonction de l'âge ou de la maturation des athlètes.</li> <li>• Fournir aux athlètes un soutien éducatif, technique, scientifique et psychologique dans les centres.</li> <li>• Créer des opportunités pour les compétitions et la croissance des athlètes.</li> </ul>	États membres	Confédérations	

Base de données des athlètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une base de données permettant de suivre les athlètes à tous les niveaux de développement afin d'améliorer les systèmes de soutien aux athlètes.</li> </ul>	États membres	Confédérations	
Commission des athlètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer une commission nationale des athlètes dans chaque État membre pour veiller sur les intérêts des athlètes</li> <li>• Mettre en place des structures de commission des athlètes au niveau des États membres</li> </ul>	États membres	Confédérations	

## 7.2.2 Objectifs en matière de perfectionnement des entraîneurs

En promouvant le perfectionnement des entraîneurs, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) créer une masse critique d'entraîneurs africains compétents par le biais d'une formation et d'un enseignement durables, ainsi que des programmes de mentorat et d'échange ;
- b) développer une philosophie africaine de l'entraînement et un écosystème durable qui soutienne, renforce et crée une masse critique d'entraîneurs compétents capables de produire et d'élever des athlètes sur le podium.

### 7.2.2.1 Indicateurs de performance

- i. Pourcentage d'augmentation des entraîneurs actifs et agréés.
- ii. Nombre d'institutions et d'entités proposant une formation et un développement des capacités des entraîneurs.
- iii. Nombre d'athlètes d'élite produits et encadrés par des entraîneurs africains
- iv. Augmentation, en pourcentage, des entraîneurs accrédités au niveau international dans les disciplines sportives ciblées.

### 7.2.2.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Données de base sur la formation et l'accréditation des entraîneurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils de référence</li> <li>• Réaliser une étude de référence</li> <li>• Identifier les lacunes dans la formation et l'accréditation des entraîneurs</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport	Tous les quatre ans
Cadre de perfectionnement et d'accréditation des entraîneurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des modèles de développement, d'encadrement et d'accréditation des entraîneurs.</li> <li>• Organiser des cours techniques en faveur des entraîneurs</li> <li>• Prévoir des mesures incitatives en faveur des entraîneurs ainsi que des mécanismes d'accompagnement et de bien-être</li> <li>• Promulguer des lois, des règlements et des politiques qui protègent les entraîneurs, réglementent et codifient leur profession.</li> </ul>	États membres	Gouvernements Universités et Collèges ODS Régions de développement du sport	En cours

Structures d'entraînement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et mettre en œuvre des structures d'entraînement spécifiques au sport aux niveaux national, régional et continental.</li> <li>• Créer un Conseil régional et continental des entraîneurs</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport Clubs Académies Écoles	En cours
Base de données des entraîneurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les logiciels et outils en matière de base de données</li> <li>• Créer une base de données des entraîneurs</li> <li>• Actualiser de manière périodique la base de données des entraîneurs</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions de développement du sport	En cours

### 7.2.3 Perfectionnement des administrateurs des sports et officiels techniques

Les États membres de l'UA, les Régions de développement du sport et le mouvement sportif devront élaborer des modèles d'accréditation des administrateurs des sports, officiels techniques ainsi que des instruments de gouvernance inclusifs dans le but de :

- améliorer les compétences des administrateurs des sports et officiels techniques ;
- renforcer la crédibilité et l'efficacité des administrateurs des sports et officiels techniques ;
- promouvoir l'image du sport à travers une gestion et une administration saine des organisations sportives.

#### 7.2.3.1 Indicateurs de performance

- Nombre d'administrateurs et d'officiels techniques agréés
- Nombre de programmes de perfectionnement professionnel réguliers organisés
- Données factuelles sur les performances des officiels techniques.
- Pourcentage de diminution des conflits dans les contextes sportifs.

#### 7.2.3.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des structures administratives nationales, régionales et continentales.</li> <li>• Créer des institutions de formation nationales, régionales et continentales</li> <li>• Établir des structures d'évaluation et de suivi</li> </ul>	États membres Confédérations ODS	Gouvernement Régions de développement du sport Autres autorités compétentes	En cours

Systèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des systèmes de gestion organisationnelle et des instruments de gouvernance</li> <li>Élaborer des critères d'éligibilité pour</li> <li>Administrateurs des sports et officiels techniques</li> <li>Développer des cadres de certification à travers des domaines professionnels pertinents</li> </ul>	États membres Autorités éligibles	Gouvernement Régions de développement du sport ODS	En cours
Programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation et de développement en faveur des administrateurs des sports et des officiels techniques.</li> <li>Mettre en place des programmes de mentorat, de stages, de bourses et d'échanges en faveur des administrateurs des sports et des officiels techniques.</li> </ul>	États membres ODS	Universités Autorités de régulation Régions de développement du sport	En cours

#### 7.2.4 Objectifs en matière de mesures incitatives, reconnaissance et récompenses

En promouvant des mesures incitatives, de reconnaissance et de récompense, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- mettre en place un système de reconnaissance des services méritoires et célébrer les performances et réalisations exceptionnelles des Africains dans le domaine du sport et des loisirs ;
- renforcer la cohésion sociale et la construction de la nation.

##### 7.2.4.1 Indicateurs de performance (les chiffres sont proportionnels à la population)

- Nombre des États membres organisant des cérémonies de remises de distinctions sportives

##### 7.2.4.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Règlements en matière de récompenses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Audit des programmes de récompenses existants</li> <li>Élaborer un cadre réglementaire en matière de récompenses et de reconnaissance</li> <li>Mettre en place des structures et des conseils nationaux, régionaux et continentaux appropriés pour réglementer les programmes d'attribution de récompenses.</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions de développement du sport Confédérations	En cours
Récompenses nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des prix nationaux, régionaux et africains</li> <li>Créer un Panthéon du sport africain</li> <li>Développer des systèmes de commercialisation de récompenses sportives</li> <li>Récompenses pour journalistes sportifs et le personnel d'appui technique</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport Confédérations	En cours

## 7.2.5 Objectifs en matière d'installations, d'équipements et d'infrastructures

En promouvant des événements et compétitions inclusifs, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) promouvoir la mise en place et la rénovation d'infrastructures et d'équipements sportifs inclusifs adéquats ;
- b) promouvoir l'utilisation partagée, l'accès équitable et l'entretien des installations sportives et de loisirs, et ouvrir des espaces inclusifs pour le développement de ce secteur ;
- c) stimuler des modèles commerciaux en vue de la création de valeurs durables à partir des installations et infrastructures sportives ;
- d) promouvoir le développement d'infrastructures inclusives.

### 7.2.5.1 Indicateurs de performance (les chiffres sont proportionnels à la taille de la population)

- i. Nombre d'installations et d'infrastructures sportives inclusives et sûres ;
- ii. Nombre de partenariats pour l'utilisation des installations et infrastructures sportives.

### 7.2.5.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Audit des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une base de données des infrastructures existantes</li> <li>• Élaborer un système de classement conforme aux normes internationales</li> <li>• Élaborer un cadre pour la création d'installations publiques extérieures et d'espaces ouverts</li> </ul> Mettre en place un système d'inspection des installations	États membres	Gouvernement ODS Régions Confédérations Mouvements régionaux de femmes et sport	En cours
Sureté et sécurité inclusives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des systèmes de propriété, de sûreté et de sécurité inclusive des installations</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des règlements de sûreté et de sécurité inclusifs</li> </ul>	États membres	ODS Régions Confédérations Mouvements régionaux de femmes et sport	En cours
Entretien et utilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des règlements et des systèmes de location</li> <li>• Examiner les réglementations et les systèmes d'accès, de tarifs et de location</li> <li>• Établir des normes minimales pour les installations et des protocoles d'entretien</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport Confédérations	En cours
Gestion et développement des compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer le minimum d'exigences en matière de formation des gestionnaires des infrastructures</li> <li>• Développer un système de désignation des prestataires de services agréés</li> </ul>	États membres	ODS Régions Confédérations Mouvements régionaux de femmes et sport	En cours

## 7.2.6 Objectifs de haute performance :

En promouvant la haute performance, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent utiliser la médecine sportive moderne et les méthodes scientifiques de pointe dans le domaine du sport pour soutenir les athlètes de compétition et ceux de haut niveau en vue de réaliser des performances optimales, prévenir les blessures, se réhabiliter et de récupérer. Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) soutenir les athlètes d'élite pour qu'ils réalisent des performances optimales dans les compétitions continentales et mondiales grâce à des programmes de développement à long terme ;
- b) améliorer les performances et le niveau d'excellence des athlètes, des entraîneurs et des administrateurs grâce à des programmes de perfectionnement professionnel.

### 7.2.6.1 Indicateurs de performance (tous les chiffres sont proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre d'athlètes, d'entraîneurs et d'administrateurs soutenus grâce aux programmes de haute performance à long terme.
- ii. Nombre de centres de haute performance et de centres d'excellence sportive.
- iii. Nombre d'athlètes placés dans des programmes de développement à long terme qui remportent des médailles lors de grandes manifestations et compétitions internationales
- iv. Nombre de programmes de développement professionnel continu en faveur des entraîneurs, administrateurs et officiels techniques.

### 7.2.6.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Plans de haute performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les plans de haute performance existants</li> <li>• Développer et mettre en œuvre des plans et programmes de haute performance</li> <li>• Développer des cadres relatifs au système d'accompagnement des programmes de haute performance</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Clubs Académies	En cours
Centres de haute performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier l'audit des Centres de haute performance existants</li> <li>• Développer des partenariats et collaborations avec des Centres existants</li> <li>• Installer les systèmes d'utilisation des CHP</li> </ul>	États membres	ODS Universités Centre de haute performance(CHP)	2022
Centres d'excellence sportive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser l'audit des Centres de haute performance existants</li> <li>• Développer des partenariats et collaborations avec des Centres existants</li> <li>• Installer les systèmes d'utilisation des CHP</li> </ul>	États membres	ODS Régions Académies Universités CHP	2022
Systèmes d'appui à la performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tirer parti des systèmes existants de soutien aux athlètes</li> <li>• Développer des programmes résidentiels localisés pour les athlètes, ainsi que des systèmes de bourses d'études et d'entretien.</li> <li>• Développer des systèmes de suivi et d'évaluation</li> <li>• Introduire des systèmes de suivi et de contrôle des athlètes</li> </ul>	États membres	ODS Régions Clubs Académies Universités CHP	En cours

Sélection et préparation des équipes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et réviser les politiques et règlements relatifs à la sélection des athlètes</li> <li>Fournir un programme axé sur les compétences utiles à la vie courante</li> <li>Établir des systèmes de tests et de camps d'entraînement.</li> <li>Développer une batterie d'outils pour la gestion de l'entourage</li> <li>Présenter les protocoles relatifs aux prestations de l'équipe</li> </ul>	États membres	ODS Régions Clubs Académies Universités CHP	En cours
Science du sport et médecine sportive	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des protocoles en matière de sciences du sport et de médecine sportive</li> <li>Établir des partenariats avec des instituts de recherche</li> <li>Mettre en place des structures de science du sport et de médecine sportive</li> <li>Assurer le perfectionnement d'un grand nombre de classificateurs africains (sports paralympiques)</li> </ul>	États membres	ODS Régions Confédérations Académies Universités CHP	2022
Audit des clubs et académies	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer l'audit</li> <li>Créer une base de données des clubs et académies existants</li> </ul>	États membres	Gouvernement Clubs Académies ODS	En cours
Enregistrement des clubs sportifs scolaires et communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des directives et des protocoles d'enregistrement</li> <li>Mettre en place un système d'accompagnement au sein du club</li> <li>Mettre en place des systèmes d'accompagnement et de bien-être des athlètes</li> <li>Établir des systèmes de gestion et d'atténuation des risques</li> <li>Créer des clubs et des systèmes d'accompagnement des personnes souffrant d'un handicap</li> </ul>	États membres	Gouvernements Universités et Collèges ODS Régions de développement du sport	2023
Accréditation des académies	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des directives et des protocoles d'accréditation</li> <li>Établir des partenariats avec des établissements d'enseignement</li> <li>Introduire des ligues académiques</li> </ul>	États membres	Gouvernement Municipalités Autorités locales ODS Régions de développement du sport	En cours



## 7.2.7 Objectifs en matière d'événements et de compétitions

En promouvant des événements et compétitions, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives souhaitent :

- a) soutenir les athlètes d'élite pour qu'ils participent régulièrement aux compétitions locales, régionales, continentales et mondiales et y réalisent des performances ;
- b) renforcer les capacités et le capital humain pour organiser des compétitions locales et internationales de qualité ;
- c) soutenir les athlètes pour qu'ils se qualifient pour les championnats régionaux et internationaux ;
- d) soutenir les programmes de lutte contre le dopage, de contrôle et d'éducation ;
- e) harmoniser stratégiquement les compétitions africaines avec le calendrier des compétitions internationales.

### 7.2.7.1 Indicateurs de performance (tous les chiffres sont proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre de médailles, remportées lors de compétitions internationales majeures triées sur le volet, par genre
- ii. Nombre d'athlètes africains se qualifiant pour les championnats et compétitions au niveau mondial
- iii. Classement des États membres dans les disciplines sportives prioritaires
- iv. Nombre de compétitions abritées au niveau local
- v. Augmentation du nombre de classificateurs africains dans les sports paralympiques.

### 7.2.7.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Compétitions nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer les calendriers d'événements</li> <li>• Instaurer des systèmes de régulation, de sureté et de sécurité en matière d'organisation des événements</li> <li>• Créer des Jeux nationaux regroupant plusieurs disciplines sportives</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions de développement du sport	En cours
Compétitions régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer les calendriers d'organisation des événements</li> <li>• Élaborer des règlements et protocoles en matière d'organisation des événements</li> <li>• Organiser championnats junior et senior y compris des compétitions pour des personnes souffrant d'un handicap et d'autres circonscriptions vulnérables</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport Confédérations	En cours
Compétitions internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des systèmes et des stratégies de candidature</li> <li>• Dresser la liste des compétitions internationales prioritaires</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport	En cours
Systèmes de qualification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des systèmes de qualification</li> <li>• Instaurer des primes de qualification</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport	En cours

Gestion des événements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et réviser les protocoles de gestion des événements</li> <li>• Promulguer et réviser les lois, règlements et politiques qui garantissent la sûreté et la sécurité des athlètes, des spectateurs et du public lors de l'organisation d'événements.</li> <li>• Développer des programmes de formation pour la gestion et l'accueil des événements</li> <li>• Élaborer des règlements en matière de candidature à l'organisation d'événements régionaux et internationaux.</li> <li>• Dresser le bilan des événements passés et faire le point sur leur impact à long terme et développer des concepts durables</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport Confédérations Clubs Académies Universités CHP	En cours
------------------------	---	---------------	--	----------

### 7.3 UNE AFRIQUE DURABLE

Les cinq piliers du Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique se présentent sous la forme d'une maison. Cette maison n'est pas isolée, mais elle fait partie d'une communauté qui constitue un village planétaire. Cette maison est entourée de vertus qui utilisent le sport comme un outil de développement durable pour construire **l'Afrique que nous voulons** et qui est durable grâce à :

- l'utilisation des connaissances, de l'ingénierie et des produits manufacturés ayant trait au sport et aux loisirs pour soutenir les économies locales
- la promotion du matériel local dans la construction d'installations sportives et récréatives
- la promotion d'une éducation physique, d'un sport et de loisirs sûrs, inclusifs et fondés sur les droits
- la préservation du patrimoine culturel africain à travers l'institutionnalisation des jeux traditionnels
- l'utilisation du sport comme vecteur de la conservation et de la préservation durables de l'environnement
- l'exploitation du pouvoir du sport dans la promotion et la consolidation de la démocratie, de la paix, de l'harmonie et de l'édification des nations, et en tant qu'outil pacifique de résolution des conflits.
- la stimulation des investissements, la création d'emplois et le développement des infrastructures

#### **Objectif de performance :**

Utiliser le sport comme outil de développement durable et vecteur d'une transformation socio-économique inclusive de l'Afrique.

#### **7.3.1 Objectifs en matière de sport et d'économie**

En promouvant le sport et l'économie, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- attirer les investissements locaux et internationaux dans le sport afin d'augmenter les revenus du sport ;
- exploiter les événements sportifs africains pour stimuler le tourisme national et international ;
- développer et soutenir la pratique des jeux traditionnels en Afrique et dans la diaspora africaine ;
- stimuler la création d'emplois et améliorer le produit intérieur brut grâce à la contribution du sport.

### **7.3.1.1 Indicateurs de performance (tous les chiffres sont proportionnels à la taille de la population)**

- i. Amélioration de l'image et de la visibilité des nations
- ii. Pourcentage de la contribution du sport au produit intérieur brut
- iii. Le nombre de petites et moyennes entreprises locales créées pour fournir des prestations dans le domaine du sport, de l'éducation physique et des loisirs
- iv. Pourcentage d'augmentation du nombre de touristes en raison des événements et tournois sportifs
- v. Nombre d'artisans et d'experts locaux fournissant des services dans le domaine du sport
- vi. Nombre de jeux traditionnels organisés de façon régulière
- vii. Augmentation des accords bilatéraux dans le domaine du sport

### 7.3.1.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Tourisme sportif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une enquête de base sur la chaîne de valeur du tourisme sportif</li> <li>• Établir des accords de coopération avec les ministères du tourisme</li> <li>• Élaborer des politiques et stratégies en matière de tourisme sportif</li> <li>• Inclure les jeux traditionnels africains dans les stratégies touristiques</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions de développement du sport Confédérations	En cours
Le sport : activité économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des stratégies et orientations en matière d'accueil d'événements</li> <li>• Élaborer et réviser les procédures de candidature et d'accueil des événements</li> <li>• Faire du lobbying en faveur d'une modification de la législation sur la taxe touristique au profit du sport et des loisirs</li> <li>• Évaluer la contribution du tourisme sportif au PIB</li> <li>• Fournir des subventions et un soutien technologique pour développer une industrie des articles et des vêtements sportifs</li> <li>• Exploiter la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour stimuler la circulation des services et des biens liés aux sports et loisirs</li> <li>• Élaborer des politiques et stratégies qui attirent les investissements dans le sport</li> </ul>	États membres	Gouvernements ODS Régions Confédérations	En cours
Gestion de la recherche et des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une palette d'outils pour mesurer l'impact du tourisme sportif sur la croissance économique générale</li> <li>• Créer une base de données sur la contribution du tourisme sportif au PIB</li> <li>• Développer des projets de recherche sportive locaux, régionaux et continentaux dans les instituts et universités d'ingénierie et de sciences sociales</li> <li>• Développer la recherche dans le domaine de l'architecture et de la construction afin d'encourager l'intégration des connaissances et des matériaux locaux dans les installations sportives et récréatives</li> </ul>	États membres	Gouvernements ODS Régions de développement du sport Confédérations Institutions tertiaires	En cours

### 7.3.2 Objectifs d'un sport sûr fondé sur les droits :

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) utiliser le sport pour promouvoir les droits de l'homme, la sécurité et l'inclusion des groupes vulnérables et marginalisés ;
- b) développer des connaissances sur le sport sûr et inclusif, les mesures, les systèmes et les procédures d'identification, de prévention, de dénonciation et de lutte contre la corruption, le harcèlement, l'exclusion et les abus dans le sport.

#### 7.3.2.1 Indicateurs de performance (tous les chiffres sont proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre de textes législatifs qui soutiennent la participation des filles, des femmes, des personnes handicapées, des enfants et d'autres groupes marginalisés au sport et aux loisirs
- ii. Nombre d'abus commis sur des filles, des femmes et des personnes handicapées signalés et sanctionnés dans le sport
- iii. Nombre de politiques fondées sur les droits élaborées
- iv. Nombre de campagnes de sensibilisation et de communication stratégique associées à l'accueil de grands événements
- v. Nombre d'installations et d'espaces respectueux de l'environnement

#### 7.3.2.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Lois et règlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des lois qui protègent les droits des personnes souffrant d'un handicap, des femmes, des enfants et des communautés vulnérables dans le sport</li> <li>• Développer des politiques sportives basées sur les droits qui protègent les athlètes, les administrateurs, les spectateurs et le public</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport ONG Cellules anti-corruption Police	En cours
Sensibilisation et plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des études de base pour établir la prévalence des violations des droits dans le sport</li> <li>• Mettre en place des programmes qui permettent de sensibiliser et de plaider pour la protection des droits de l'homme et de l'enfant dans le sport</li> </ul>	États membres	ODS Régions ONG Cellules anti-corruption Police	En cours
Dénonciation et répression des atteintes aux droits dans le sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des protocoles de rapport pour les abus des droits de l'homme inclusifs et des droits de l'enfant</li> <li>• Instaurer des collaborations avec les principales parties prenantes dans la lutte contre les violations des droits (unités de police dédiées aux victimes, droits de l'enfant, enfants, cellules anti-corruption)</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport ONG Cellules anti-corruption Police	En cours

### 7.3.3 Objectifs en matière de sport et environnement

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) utiliser le sport pour protéger et préserver l'environnement ;
- b) veiller à ce que les programmes et les activités de sport et de loisirs soient respectueux de l'environnement et propres ;
- c) promouvoir les événements respectueux de l'environnement (c'est-à-dire sans plastique) et les pratiques et habitudes de recyclage dans les espaces sportifs et récréatifs ;

#### 7.3.3.1 Indicateurs de performance (tous les chiffres sont proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre d'événements sportifs respectueux de l'environnement organisés ;
- ii. Nombre de campagnes de sensibilisation à la préservation de l'environnement menées par des sportifs ;
- iii. Nombre d'installations et d'espaces respectueux de l'environnement existants.

#### 7.3.3.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Lois et règlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des lois sur la protection de l'environnement dans le domaine du sport</li> <li>• Développer des politiques sportives de conservation de l'environnement qui préservent et protègent l'environnement</li> <li>• Interdire l'utilisation de plastique à usage unique dans toutes les installations et tous les espaces sportifs et récréatifs</li> <li>• Inclure des politiques et des exigences respectueuses de l'environnement dans tous les manuels et guides de politique des organisations sportives</li> </ul>	États membres	Gouvernements Régions de développement du sport Confédérations ONG Agences environnementales Autorités locales	En cours
Sensibilisation et plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des études de référence pour déterminer la contribution du sport à la conservation de l'environnement.</li> <li>• Développer des programmes de sensibilisation et de promotion de la conservation de l'environnement et du sport vert.</li> <li>• Élaborer des guides et des outils respectueux de l'environnement pour l'accueil d'événements sportifs et récréatifs</li> </ul>	États membres	ODS gouvernementaux Régions ONG Agences environnementales Autorités locales	En cours
Programmes et activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des initiatives pratiques respectueuses de l'environnement qui favorisent la conservation de l'environnement à travers le sport.</li> <li>• Élaborer des campagnes de sensibilisation du public à la consommation de biens et de services sportifs respectueux de l'environnement.</li> </ul>	États membres	ODS gouvernementaux Régions de développement du sport ONG Agences environnementales Autorités locales	En cours

### 7.3.4 Objectifs en matière de diplomatie sportive :

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) utiliser le sport comme un moyen de promotion de la reconstruction sociale, de prévention et de résolution des conflits ;
- b) promouvoir l'image de l'Afrique à travers le sport ;
- c) Coordonner l'accueil des compétitions internationales au niveau continental
- d) assurer l'intégration et le maillage du sport avec d'autres activités majeures à travers le continent ;
- e) promouvoir les relations bilatérales/multilatérales à travers le sport.

#### 7.3.4.1 Indicateurs de performance (tous les chiffres sont proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre de programmes sportifs et récréatifs utilisés pour promouvoir la reconstruction sociale, la prévention et la résolution des conflits
- ii. Nombre de programmes et de projets régionaux de développement intégré des sports et des loisirs
- iii. Nombre de parrainages de manifestations sportives émanant des personnalités éminentes et des icônes mondiales
- iv. Nombre d'accords bilatéraux conclus grâce au sport

#### 7.3.4.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Collaborations stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les collaborations avec les agences de sport pour le développement</li> <li>• Développer des systèmes de collaboration intergouvernementale pour la promotion de la paix, la gestion des conflits et le renforcement de la reconstruction sociale.</li> <li>• Établir une collaboration pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cours de diplomatie sportive africaine.</li> </ul>	États membres  CSUA	ODS Régions Confédérations Agences de sport pour le développement	En cours
Événements et tournois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un cadre pour l'introduction des jeux de la paix</li> <li>• Accueillir des événements locaux et internationaux pour la promotion de la paix et la construction de la nation par le sport</li> <li>• Création et soutien aux ligues régionales</li> </ul>	États membres	ODS Régions Confédérations Sport pour le développement	En cours



## 7.4 UNE AFRIQUE INNOVATRICE

L'utilisation des technologies de l'information, de la communication et du numérique a transformé le monde de la gestion, de l'administration, de l'arbitrage et des performances sportives. Une approche systémique a apporté une immense valeur ajoutée au développement et aux performances du sport tout en opérant une révolution scientifique dans le sport. Une Afrique innovatrice est une Afrique où le sport est centré sur l'athlète, dirigé par l'entraîneur et soutenu par la science du sport.

Cette composante est conçue pour fournir des systèmes et des structures de soutien utilisant les technologies de l'information et du numérique pour promouvoir une éducation physique et une activité physique de qualité, transformer et stimuler le sport et les loisirs durables à tous les niveaux en Afrique. Ce pilier constitue le socle sur lequel les autres piliers tirent leur force.

### **Objectif de performance :**

Renforcer l'éducation physique, le sport et les loisirs en Afrique par une utilisation optimale et efficace des technologies numériques et des systèmes de gestion de l'information et de l'organisation, afin de stimuler les performances, la croissance et le développement des athlètes, des entraîneurs, des administrateurs et des responsables techniques en leur fournissant des technologies sportives de pointe et des innovations qui font du talent sportif africain un avantage concurrentiel.

### **7.4.1 Objectifs en matière de gouvernance efficace :**

En promouvant une gouvernance efficace, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) développer et renforcer des institutions et systèmes de gouvernance solides pour garantir des prestations efficaces dans le domaine des sports et loisirs à tous les niveaux ;
- b) mettre en place des institutions et des cadres de gouvernance solides, des mesures réglementaires et des outils de contrôle pour améliorer l'image du sport et gagner la confiance des investisseurs ;
- c) promouvoir la tolérance zéro à l'égard des violations et des abus fondés sur les droits dans les contextes sportifs.

#### **7.4.1.1 Indicateurs de performance (chiffres proportionnels à la taille de la population) :**

- i. Augmentation de l'indice de satisfaction des parties prenantes.
- ii. Pourcentage de diminution des conflits dans le sport
- iii. Pourcentage de diminution des plaintes concernant l'intégrité
- iv. Pourcentage de diminution des violations des droits de l'homme
- v. Augmentation de l'indice de performance organisationnelle
- vi. Niveau de conformité aux exigences réglementaires et légales

### 7.4.1.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Structures gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre des cadres de gouvernance, des politiques, des procédures opérationnelles standard et des règlements</li> <li>Établir des structures et des institutions de gouvernance</li> <li>Développer des normes/outils et indicateurs de gouvernance</li> <li>Développer des politiques de protection et des systèmes de rapport, y compris des procédures de justice</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités	En cours
Gestion efficace	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre des programmes de développement de gestion du sport.</li> <li>Organiser des ateliers, des séminaires et des conférences sur la gouvernance en fonction des besoins.</li> <li>Développer et mettre en œuvre des matrices de gestion des risques</li> <li>Élaborer et mettre en œuvre des normes de transparence, de responsabilité et d'établissement de rapports</li> <li>Développer et mettre en œuvre des systèmes de gestion des performances</li> </ul>	États membres	Gouvernements Universités et Collèges ODS Régions de développement du sport	En cours
Capacité et performance organisationnelles	<p>Réaliser une cartographie de l'auto-évaluation de l'organisation pour identifier les lacunes.</p> <p>Développer et conduire des systèmes d'audit organisationnel interne et externe.</p> <p>Établir des outils d'évaluation des performances organisationnelles</p>	États membres	ODS Régions de développement du sport Clubs	En cours
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre des systèmes de perpétuité organisationnelle et de planification de la succession.</li> <li>Établir la structure du capital de l'organisation et les modèles de financement</li> <li>Établir des modèles et des stratégies de durabilité organisationnelle</li> </ul>	États membres Confédérations	Gouvernement ODS Régions de développement du sport	En cours

## 7.4.2 Objectifs en matière d'éducation et de formation sportives

En promouvant l'éducation et la formation sportives, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) renforcer les capacités des organismes chargés de l'éducation physique de qualité, des sports et loisirs ;
- b) améliorer l'image du sport et accroître la confiance des investisseurs grâce à une gestion efficace et efficiente des sports et des loisirs ;
- c) améliorer les performances des athlètes grâce à une bonne gestion et administration du sport ;
- d) améliorer les connaissances, les aptitudes, les attitudes et les compétences des personnes qui dispensent une éducation physique, un sport et des loisirs de qualité.

### 7.4.2.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre de personnels sportifs formés et agréés
- ii. Amélioration de l'indice de satisfaction des parties prenantes
- iii. Amélioration des performances des athlètes grâce à une meilleure gestion du sport
- iv. Amélioration de l'indice de performance organisationnelle

### 7.4.2.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer une évaluation des besoins en matière de formation et d'éducation afin d'identifier les lacunes.</li> <li>• Développer des collaborations et des partenariats avec des instituts de formation et des universités.</li> <li>• Élaborer des supports de formation.</li> <li>• Définir les standards de compétence minimale pour les praticiens du sport</li> <li>• Définir les modèles de bourses d'études en matière d'éducation et de formation sportives</li> <li>• Créer des instituts d'éducation et de formation sportives</li> <li>• Instituer des récompenses et des mesures incitatives pour les élèves les plus performants en éducation physique, sports et loisirs</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport	En cours
Développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des cadres et des normes en matière de développement du capital humain</li> <li>• Développer des programmes de formation et d'éducation</li> <li>• Élaborer des programmes internes et externes en matière de parrainage, de stage et d'échanges</li> <li>• Développer et mettre en œuvre des systèmes d'éducation sportive et d'accréditation</li> </ul>	États membres	Gouvernements Universités et Collèges ODS Régions de développement du sport	En cours
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des enquêtes sur les performances organisationnelles</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS	En cours

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils de suivi et d'évaluation de programmes d'éducation et de formation sportives</li> <li>• Instituer l'éducation physique de qualité comme sujet d'examen dans les écoles</li> </ul>	Confédérations	Régions de développement du sport Institutions de formation	
--	--	----------------	--	--

### 7.4.3 Objectifs en matière de financement

En promouvant le financement de l'éducation physique de qualité, du sport et loisirs, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- améliorer la structure du capital et fournir des ressources adéquates pour soutenir la fourniture de prestations efficaces en matière d'éducation physique, de sport et loisirs de qualité à tous les niveaux ;
- diversifier les revenus et générer des ressources durables à partir du sport et des activités commerciales liées au sport.

#### 7.4.3.1 Indicateurs de performance

- Augmentation de l'enveloppe budgétaire nationale allouée au sport et aux loisirs
- Augmentation du pourcentage des recettes provenant d'activités commerciales en rapport avec le sport
- Nombre d'entités sportives autofinancées
- Augmentation du nombre de partenariat commerciaux

#### 7.4.3.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Modèles de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des politiques de hiérarchisation des sports.</li> <li>• Élaborer des modèles de financement (y compris des instruments d'emprunt) pour la durabilité du sport.</li> <li>• Présenter les modèles de mesures incitatives en faveur des entités sportives</li> <li>• Créer des entreprises sportives, des modèles de valeur ajoutée et de valorisation du sport et des programmes liés au sport.</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport Institutions de financement partenaires de financement ONG	En cours
Budgets alloués au sport et aux activités en rapport avec le sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et fournir des budgets adéquats pour soutenir les objectifs se rapportant à une éducation physique, aux sports et loisirs de qualité</li> <li>• Instituer des modèles de mesures incitatives susceptibles d'attirer les entreprises à investir dans le sport.</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des politiques et règlements budgétaires intégrant les conséquences de non-conformité pour les entités sportives nationales.</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport Institutions de financement partenaires de financement ONG	En cours

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une politique de financement des équipes nationales et des modèles réglementaires</li> </ul>			
Intelligence et gestion financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des enquêtes de base sur l'éducation financière afin d'identifier les lacunes.</li> <li>• Développer et mettre en œuvre des cadres d'intelligence financière, de responsabilité et de gestion.</li> <li>• Renforcer les capacités des formateurs, élaborer des manuels de formation et des programmes en matière d'éducation financière, de risques et de gestion financière.</li> <li>• Élaborer des systèmes, des politiques et règlements en matière de responsabilité financière et de reddition de comptes.</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport Institutions de financement Partenaires de financement ONG	En cours

#### 7.4.4 Objectifs en matière de volontariat

En promouvant les volontaires sportifs, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) développer un système de bénévolat sportif africain attractif qui réponde aux besoins du mouvement sportif africain et aux aspirations des Africains.

##### 7.4.4.1 Indicateurs de performance (chiffres proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre d'anciens volontaires sportifs africains et de ceux en activité
- ii. Nombre d'institutions qui soutiennent les programmes de volontariat sportif africain
- iii. Nombre de programmes d'échange de volontaires sportifs africains
- iv. Amélioration du pourcentage de la perception du volontariat sportif africain.

##### 7.4.4.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRE	DELAIS
Données de base sur les volontaires sportifs africains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils de référence pour examiner les programmes de volontaires sportifs existants en Afrique.</li> <li>• Présenter la perception et la participation des jeunes Africains au volontariat.</li> <li>• Examiner les opportunités et les défis auxquels sont confrontés les volontaires sportifs africains.</li> </ul>	États membres	ODS Entreprises & Autres agences	
Stratégie africaine en matière de volontariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un plan de carrière des volontaires sportifs africains.</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des règlements et des normes en matière de bien-être des volontaires.</li> <li>• Développer un programme éducatif global et agréé sur le volontariat sportif africain, permettant aux jeunes d'acquérir des compétences essentielles recherchées par les employeurs.</li> </ul>	États membres	ODS Entreprises & Autres agences	En cours

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les entreprises et les agences intéressées à soutenir le système de bénévolat sportif africain.</li> <li>• Stages, parrainages et programmes d'échange.</li> <li>• Faire du lobbying auprès des gouvernements et du secteur privé afin qu'ils perçoivent les avantages d'employer les anciens volontaires sportifs</li> </ul>			
Plaidoyer pour le bénévolat sportif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une culture du bénévolat sportif parmi les jeunes et adultes à travers les réseaux sociaux et les grands médias.</li> <li>• Promouvoir un système de volontariat sportif africain à travers les réseaux sociaux et des grands médias publics, en soulignant les avantages du volontariat.</li> <li>• Souligner l'intérêt d'employer les anciens volontaires sportifs africains.</li> </ul>	États membres	ODS, entreprises et autres agences	En cours
Volontaires Base de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une base de données générale de volontaires</li> <li>• Suivi et évaluation réguliers du système des volontaires</li> </ul>	États membres	ODS, entreprises et autres agences	En cours

#### 7.4.5 Objectifs en matière de médias, de communication et de diffusion :

En développant les médias, la communication et la diffusion, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) informer, éduquer et divertir le public à travers le sport ;
- b) promouvoir des systèmes de médias, de communication et de diffusion qui mettent en évidence le développement progressif et la responsabilité dans l'écosystème sportif ;
- b) sensibiliser aux valeurs du sport, à l'éducation physique de qualité, à la participation à l'activité physique tout au long de la vie, à l'exercice physique et aux autres avantages socio-économiques et politiques.

##### 7.4.5.1 Indicateurs de performance (chiffres proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre de journalistes sportifs qualifiés ;
- ii. Pourcentage d'augmentation du nombre de téléspectateurs/lecteurs/adeptes de sports ;
- iii. Pourcentage d'augmentation des reportages sportifs analytiques et d'investigation ;
- iv. Pourcentage d'amélioration de la perception positive de l'autonomie et de la crédibilité des médias sportifs.

##### 7.4.5.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Base de référence sur les médias, la	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de base sur l'efficacité de l'utilisation des médias, de la communication et de la diffusion</li> <li>• Identifier les lacunes afin de renforcer l'utilisation des médias, de la communication et de la diffusion</li> </ul>	États membres	ODS, entreprises, universités	

communication et la diffusion				
Médias et communication sportifs Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du journalisme d'investigation dans le domaine du sport</li> <li>Développement de programmes éducatifs agréés en journalisme sportif : diplôme, licence, Master en journalisme sportif</li> <li>Promotion des reportages éthiques dans le sport</li> <li>Fournir des programmes réguliers de développement professionnel aux journalistes sportifs sur des questions d'actualité telles que le sport business, la politique, le genre, le journalisme d'investigation, le reportage analytique et d'autres sujets connexes</li> </ul>	États membres	ODS, entreprises Universités et Collèges	En cours
Journalisme sportif pour la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former des jeunes diffuseurs sportifs</li> <li>Développer des programmes de mentorat et d'apprentissage</li> <li>Prévoir des mesures incitatives pour les jeunes volontaires sportifs</li> </ul>		ODS, entreprises Universités et Collèges	En cours
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement dans les infrastructures et systèmes de diffusion sportive.</li> <li>Investir dans des entreprises de médias sportifs de diffusion</li> <li>Promotion des médias accessibles : livestreaming.</li> <li>Développement de programmes éducatifs agréés relatifs à la présentation et aux droits de diffusion des contenus sportifs</li> </ul>	États membres	ODS, entreprises et autres agences	En cours
Base de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'une base de données pertinente sur les médias, la communication et la diffusion</li> <li>Suivi et évaluation réguliers de l'efficacité des médias, de la communication et de la diffusion</li> </ul>	États membres	ODS, entreprises et autres agences	En cours

#### 7.4.6 Technologies de l'information et de la communication (TIC) et technologies numériques

En préconisant l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et technologies numériques, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) investir dans des stratégies créatives et innovantes pour stimuler les technologies de l'information (TIC), notamment les plateformes numériques et l'efficacité des processus d'alphabétisation, afin de soutenir la réalisation des objectifs de la politique sportive et de mettre le sport africain au même niveau que l'industrie sportive mondiale ;
- b) promouvoir l'utilisation des TIC et des technologies numériques dans l'industrie sportive.

##### 7.4.6.1 Indicateurs de performance (chiffres proportionnels à la taille de la population) :

- i. Pourcentage d'augmentation des activités et programmes sportifs modernisés et numérisés ;
- ii. Nombre de pays et d'organismes sportifs utilisant les TIC et les technologies numériques dans le sport ;
- iii. Pourcentage d'augmentation des investissements dans les technologies de l'information, de la communication et du numérique dans le sport.

#### 7.4.6.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Politiques et lois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des lois et des politiques qui réglementent l'utilisation des TIC et protègent le secteur des sports et des loisirs contre les cyber-invasions et violations</li> <li>• Mettre en place une réglementation relative aux droits de propriété intellectuelle et une réglementation sur la création et l'utilisation des TIC dans l'industrie du sport et des loisirs</li> <li>• Mettre au point du matériel informatique et des logiciels qui améliorent l'efficacité de l'industrie du sport</li> <li>• Créer un centre de ressources documentaires sur le sport</li> </ul>	États membres	Gouvernements Universités et Collèges ODS Régions de développement du sport	En cours
Éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une formation et un encadrement appropriés du personnel sportif en matière de TIC et de technologies numériques</li> <li>• Développer des solutions et modèles informatiques susceptibles d'améliorer le secteur des sports et loisirs</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport	Tous les quatre ans
Base de données et documentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des principes de collecte et de stockage des données relatives au sport et aux activités sportives</li> <li>• Collecter des données en vue d'améliorer l'inclusion dans le sport</li> <li>• Élaborer des cadres pour la création de pôles d'innovation dans le domaine des sports et des loisirs</li> </ul>	États membres	ODS Régions de développement du sport Clubs Académies Écoles	En cours

#### 7.4.7 Sport propre et antidopage

En promouvant le sport propre et l'antidopage, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) promouvoir un sport propre et la lutte contre le dopage à travers la mise en place de cadres législatifs, politiques et réglementaires conformes aux conventions, règlements, directives et codes africains et internationaux ;
- b) promouvoir un sport propre et des stratégies d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation antidopage.

##### 7.4.7.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre de lois et de règlements antidopage approuvés et mis en œuvre pour promouvoir un sport propre et lutter contre le dopage dans le sport ;
- ii. Diminution des cas de dopage dans le sport.



#### 7.4.7.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Politique, lois et programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promulguer des lois nationales antidopage</li> <li>Développer et mettre en œuvre des plans de distribution des tests</li> <li>Créer de nouveaux laboratoires africains accrédités par l'AMA et financer ceux qui existent déjà.</li> </ul>	États membres	ORAD AMA Confédérations ODS	En cours
Plaidoyer en faveur de l'éducation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des programmes d'éducation antidopage appropriés visant à promouvoir un sport propre</li> <li>Financer et suivre les stratégies d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir un sport propre et lutter contre le dopage dans le sport</li> <li>Former le personnel chargé de l'éducation antidopage</li> </ul>	États membres	ONAD ORAD AMA Confédérations ODS	En cours
Systemes et structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer de nouvelles structures antidopage et renforcer celles qui existent déjà (ONAD et ORAD)</li> </ul>	États membres	ORAD AMA Confédérations ODS	En cours

#### 7.4.8 Objectifs en matière de recherche sur le sport :

En développant des recherches et investigations scientifiques sur le sport, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- c) Mettre en place des systèmes de base de données, de recherche et de suivi et d'évaluation pour générer des preuves et renforcer la base de connaissances de toutes les composantes clés des politiques ;
- d) Instaurer une culture d'activités systémiques et structurées de développement du sport.

##### 7.4.8.1 Indicateurs de performance

- i. Augmentation, en pourcentage, du nombre de publications
- ii. Nombre d'institutions et d'entités effectuant des recherches sur le sport et les activités physiques
- iii. Données collectées et nombre de programmes de recherche, de suivi et d'évaluation élaborés et mis en œuvre.

##### 7.4.8.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Recherche, suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une boîte à outils pour comprendre et mesurer l'impact de toutes les actions stratégiques</li> <li>Établir des collaborations stratégiques avec l'Université panafricaine et d'autres institutions de recherche pour le développement de projets</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport	Tous les quatre ans

	de recherche sportifs locaux, régionaux et continentaux <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des réseaux d'études et de recherche de référence</li> </ul>			
Développement des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des projets de développement du sport à travers la recherche appliquée</li> <li>Appliquer la recherche et le développement pour répondre aux besoins spécifiques de l'organisation</li> <li>Élaborer des modèles de recherche répondant aux besoins de l'organisation</li> <li>Produire des revues, des publications universitaires et accessibles sur l'histoire du sport africain</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport Autres institutions de formation	En cours
Base de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une base de données sur toutes les politiques liées à la recherche</li> <li>Mettre en place des systèmes de gestion et d'utilisation des données</li> </ul>	États membres	Confédérations Universités Régions de développement du sport Autres institutions de formation	

#### 7.4.9 Objectifs liés à l'engagement de la diaspora

En encourageant l'engagement de la diaspora, les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) élaborer des lois, des politiques et des stratégies pour soutenir l'engagement de la diaspora africaine dans la promotion du sport en Afrique ;
- b) optimiser le soutien de la diaspora pour stimuler les initiatives sportives locales.

##### 7.4.9.1 Indicateurs de performance (chiffres proportionnels à la taille de la population) :

- i. Nombre de pays recevant un appui pour développer et mettre en œuvre des programmes sportifs favorisant l'engagement de la diaspora
- ii. Contribution annuelle de la diaspora en faveur du développement du sport
- iii. Augmentation, en pourcentage, des activités sportives auxquelles participent d'éminentes personnalités de la diaspora

### 7.4.9.2 Plan de mise en œuvre

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Élaboration des politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour les initiatives d'engagement de la diaspora</li> <li>• Établir des voies de collaboration pour la solidarité et les bénéfices mutuels entre la diaspora et les communautés locales</li> </ul>	États membres	Confédérations Régions de développement du sport ODS	En cours
Campagnes de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à attirer la contribution de la diaspora dans le sport à travers des campagnes ciblées</li> </ul>	États membres	Confédérations Régions de développement du sport ODS	En cours

## 7.5 UNE AFRIQUE UNIE

« **L'Afrique que nous voulons** » dans le domaine du sport est représentée par une maison reposant sur les deux piliers d'une Afrique active et d'une Afrique gagnante, soutenue par une fondation d'une Afrique innovatrice. La maison est couverte d'un toit représentant une Afrique unie. L'unité du continent à travers le sport est renforcée par :

### Objectif de performance :

Utiliser le sport pour susciter de l'espoir chez les citoyens africains, promouvoir la cohésion sociale tout en préservant les riches valeurs et le patrimoine culturel de l'Afrique.

### 7.5.1 Objectifs en matière d'éthique et d'intégrité :

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) être reconnus mondialement en matière de maintien et de respect de l'intégrité du sport ;
- b) renforcer les mesures et identifier les outils et plans d'action à l'échelle continentale tels que l'Agenda 2063 et le PAK pour promouvoir l'éthique et l'intégrité dans le sport.

#### 7.5.1.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre de commissions d'éthique créées
- ii. Pourcentage de diminution des cas de conduite contraire à l'éthique dans les compétitions sportives

#### 7.5.1.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Lois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une base de référence sur la législation relative à l'éthique et à l'intégrité dans le sport</li> <li>• Élaborer des mesures législatives et répressives spécifiques pour préserver l'éthique et l'intégrité dans le sport.</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un cadre de surveillance de l'éthique et de l'intégrité dans le sport.</li> </ul>	États membres	Gouvernement CIO Régions de développement du sport Confédérations Organisations mondiales	En cours
Plaidoyer et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre une batterie d'outils et de directives en matière d'intégrité.</li> <li>• Établir des partenariats entre les autorités publiques, les organisations sportives et les opérateurs de paris.</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un cadre de plaidoyer pour sensibiliser le public à l'éthique et à l'intégrité dans le sport.</li> <li>• Mettre en place des commissions d'éthique et d'intégrité dans les organismes sportifs et récréatifs</li> <li>• Créer des partenariats avec des organismes internationaux et fédérations internationales en vue de promouvoir l'éthique et l'intégrité dans le sport.</li> </ul>	États membres	ODS gouvernementaux Régions Confédérations Organisations mondiales	En cours
Formation et développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une palette d'outils pour la formation en matière d'éthique et d'intégrité dans le sport</li> <li>• Créer une base de données sur la surveillance de l'éthique et de l'intégrité dans le sport</li> <li>• Assurer la formation de tous les acteurs dans le domaine de l'éthique et de l'intégrité sportives</li> </ul>	États membres	ODS gouvernementaux Régions de développement du sport Organisations mondiales	En cours

## 7.5.2 Objectifs en matière de cohésion et d'inclusion sociales

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) renforcer la cohésion sociale à travers des programmes et activités sportives inclusives sur le plan social.

### 7.5.2.1 Indicateurs de performance

- i. Augmentation du nombre de participants des groupes défavorisés aux activités sportives.
- ii. Nombre d'activités sportives dans les zones les moins favorisées
- iii. Nombre de parrainage dans les programmes de sport inclusif
- iv. Augmentation du pourcentage de réussite aux compétitions et de médailles obtenues par les athlètes issus de milieux défavorisés.
- v. Augmentation du pourcentage d'entraîneurs et de responsables techniques issus de milieux défavorisés dans les structures sportives traditionnelles.

### 7.5.2.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Exercice de cartographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des études de référence l'apport du sport à l'égard des groupes/régions défavorisés.</li> <li>• Développer une palette d'outils servant à identifier et à répondre aux préoccupations des communautés défavorisées sur le plan sportif.</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions de développement du sport Confédérations	En cours
Mécanismes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied des structures et systèmes de gestion socialement inclusifs</li> <li>• Élaborer des stratégies d'inclusion sociale et des mécanismes de conformité solides.</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions de développement du sport Confédérations	
Reconstruction et cohésion sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des programmes qui favorisent la paix, la reconstruction sociale et la résolution des conflits.</li> <li>• Mener des campagnes de sensibilisation pour informer les communautés sur le rôle du sport dans la promotion de la reconstruction et de la cohésion sociales, de la paix et de la construction de la nation.</li> </ul>	États membres	ODS Régions Confédérations Agences de sport pour le développement	En cours

### 7.5.3 Objectifs en matière de sports et de jeux traditionnels africains

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Associations et clubs sportifs souhaitent :

- a) développer et promouvoir les sports traditionnels africains au niveau international ;
- b) encourager la participation active aux jeux traditionnels africains locaux.

#### 7.5.3.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre de jeux/sports traditionnels développés et organisés
- ii. Pourcentage d'augmentation de participants aux manifestations sportives traditionnelles
- iii. Nombre de collaborations bilatérales en matière de sports traditionnels
- iv. Niveau d'intérêt et de soutiens multilatéraux envers les sports traditionnels africains

#### 7.5.3.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des recherches et des études de référence sur les sports traditionnels africains</li> <li>• Partage des données et organisation des campagnes de sensibilisation en vue de rendre populaires les sports traditionnels africains</li> </ul>	États membres Associations sportives Clubs	Gouvernement ODS Universités	En cours
Infrastructures de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied une collaboration en matière d'utilisation des infrastructures établies pour promouvoir les sports traditionnels</li> </ul>	États membres Associations sportives Clubs		
Interface numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des plateformes interactives pour la promotion et la participation au sport traditionnel</li> </ul>	États membres Associations sportives Clubs		
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des programmes de formation structurés en faveur des entraîneurs, officiels et administrateurs.</li> <li>•</li> </ul>	États membres Associations sportives Clubs		
Participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser régulièrement des compétitions structurées et d'inclusion</li> <li>• Participer à des activités sportives de masse régulières à titre d'événements de promotion/démonstration</li> </ul>	États membres Associations sportives Clubs		

## 7.5.4 Objectifs en matière d'équité dans le sport :

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) développer une vision globale de l'accès inclusif à tous ;
- b) autonomiser les personnes handicapées, les filles, les femmes et les autres groupes marginalisés/vulnérables ;
- c) veiller à ce que les installations et les événements sportifs et récréatifs soient accessibles aux personnes handicapées, aux filles, aux femmes et aux autres groupes marginalisés ;
- d) élaborer des politiques et des stratégies visant à renforcer la collaboration entre les États membres et la diaspora africaine.

### 7.5.4.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre de politiques inclusives intégrant la dimension de genre élaborées
- ii. Pourcentage de femmes, de filles, de jeunes, de personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés et vulnérables participant à des activités sportives
- iii. Pourcentage de femmes, de filles, de jeunes, de personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés et vulnérables occupant des postes de direction dans le sport
- iv. Pourcentage de manifestations et d'installations sportives accessibles aux femmes, aux filles, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables et marginalisés
- v. Nombre de programmes et d'activités de collaboration avec la diaspora
- vi. Pourcentage de personnes participant à des programmes et activités de collaboration avec la diaspora.

### 7.5.4.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Élaboration des politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une base de référence sur la législation relative à l'éthique et à l'intégrité dans le sport</li> <li>• Élaborer des mesures législatives et répressives spécifiques pour préserver l'éthique et l'intégrité dans le sport.</li> <li>• Développer un cadre de surveillance de l'éthique et de l'intégrité du sport</li> </ul>	États membres	ODS gouvernementaux Régions de développement du sport Confédérations Organisations mondiales	En cours
Plaidoyer et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'approche genre et une palette d'outils et des directives inclusives</li> <li>• Développer des partenariats entre les autorités publiques, les organisations sportives et des groupes d'action sur le genre</li> <li>• Développer un cadre de plaidoyer pour la sensibilisation du public à l'intégration de l'approche genre et à l'inclusion dans le sport.</li> <li>• Créer des commissions sur le genre et l'inclusion dans les organismes de sport et loisirs</li> <li>• Créer des partenariats avec des organismes internationaux et des fédérations internationales pour la promotion de l'équité et de l'inclusion de genres dans le sport.</li> <li>• Développer des stratégies de plaidoyer en vue de la sensibilisation du public à la collaboration entre la mère patrie et la diaspora africaine.</li> </ul>	États membres	ODS gouvernementaux Régions Confédérations Organisations mondiales	En cours
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude de base sur les niveaux de participation des femmes, des jeunes, des filles, des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables et marginalisés au sport</li> <li>• Développer le cadre et les modèles de recherche</li> </ul>	Régions/ États membres	ODS gouvernementaux Régions Confédérations	En cours

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des recherches fondamentales sur les sports africains</li> <li>• Mettre en œuvre les résultats de la recherche pour régler les questions d'équité et d'inclusion de genres</li> </ul>		Organisations mondiales	
Formation et développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une palette d'outils pour la formation en matière d'inclusion et d'équité</li> <li>• Créer une base donnée sur l'équité et l'inclusion des genres</li> <li>• Organiser des formations sur l'équité et l'inclusion pour tous les acteurs du domaine sportif</li> </ul>	États membres	Gouvernements ODS Régions de développement du sport Confédérations Organisations mondiales	En cours

### 7.5.5 Objectifs en matière de patrimoine et d'héritage du sport :

Les États membres, les Régions de développement du sport et les Confédérations sportives continentales souhaitent :

- a) préserver et protéger l'histoire et le patrimoine culturel du sport africain ;
- b) promouvoir l'émergence et le développement des jeux traditionnels africains locaux, régionaux et continentaux.

#### 7.5.5.1 Indicateurs de performance

- i. Nombre de musées et de Panthéons du sport créés
- ii. Centre d'information et base de données sur l'histoire du sport africain
- iii. Nombre de monuments et de sites patrimoniaux érigés à la mémoire d'icônes et de personnalités du sport africain



### 7.5.5.2 Plan de mise en œuvre :

RESULTATS	ACTIVITES	RESPONSABLES	PARTENAIRES	DELAIS
Recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude de référence sur les musées du sport et les sites du patrimoine africains</li> <li>• Créer un centre d'information sur le patrimoine sportif africain</li> <li>• Créer des partenariats avec des musées et des archives du monde entier</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions de développement du sport Confédérations Musées et archives nationaux africains	En cours
Monuments du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des musées du sport et des cités du patrimoine.</li> <li>• Créer des Panthéons du sport</li> <li>• Organiser des conférences publiques sur le patrimoine et l'héritage sportifs africains</li> <li>• Publier des documentaires et des biographies sur des personnalités du sport et des événements historiques africains</li> <li>• Préserver les vestiges et les souvenirs du sport africain.</li> <li>• Créer des archives et une bibliothèque du sport africain</li> </ul>	États membres	Gouvernement ODS Régions Confédérations Organisations mondiales Musées et archives nationaux africains	En cours

## SECTION 4 - COORDINATION ET SUIVI

### 8.1 Cartographie des parties prenantes

Il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension du rôle des différentes parties prenantes à l'exécution de ce Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique et de son plan indicatif de mise en œuvre. Des synergies et collaborations multisectorielles sont essentielles pour assurer une compréhension claire par les différentes parties prenantes. Tout aussi important sera le soutien qui sera apporté aux parties prenantes pour comprendre et mettre en œuvre la politique sportive pour le développement durable.

### 8.2 Structure de mise de mise en œuvre

Un cadre coordonné, intégré et harmonisé pour la mise en œuvre de la politique sportive pour le développement durable et du cadre indicatif de mise en œuvre est une condition préalable à la réalisation des aspirations africaines en matière d'éducation physique, d'éducation physiquement active, d'activité physique, de sports et de loisirs. La responsabilité de la mise en œuvre est conforme à la structure sportive de l'Union africaine, laquelle est subdivisée en trois niveaux, comme indiqué ci-dessous :

### 8.3 Structure sportive de l'Union africaine

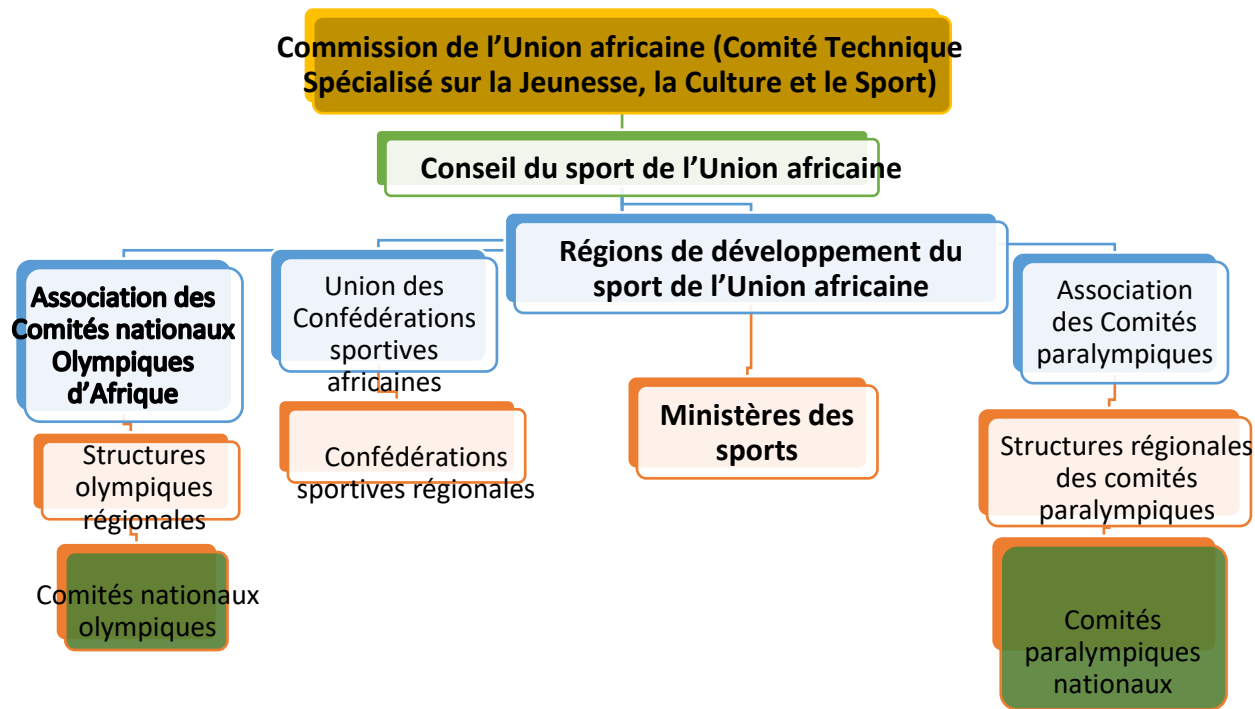


Figure 2. Structure sportive de l'Union africaine

## CONCLUSION

Le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique a été révisé dans l'optique de revitaliser le sport et de concilier l'industrie du sport avec les aspirations globales de l'Agenda 2063 qui se résumant dans « L'Afrique que nous voulons ».

L'Afrique doit investir ses efforts concertés dans le perfectionnement de l'industrie sportive et récréative en stimulant sa trajectoire à travers un engagement à mettre en œuvre de manière cohérente et efficace ce Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique et son Plan indicatif de mise en œuvre.

Le Cadre stratégique pour le développement durable sport en Afrique sert également à harmoniser les domaines d'intervention. Il pose les jalons d'une stratégie de développement concerté de l'activité sportive en Afrique, en créant et en maintenant des relations harmonieuses entre les acteurs du Mouvement sportif africain.

Le Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique tel que révisé promeut une politique commune qui vise à mettre le sport, loisirs, ainsi que toutes les formes d'activité physique au service du progrès et du développement des États membres de l'Union africaine et de leurs populations.

In fine, il s'agit d'un document qui fournira aux dirigeants et administrateurs du sport, ainsi qu'aux organisations concernées, le soutien et les conseils nécessaires pour relever les défis contemporains les plus contraignants. Les solutions durables reposent sur une réflexion et une créativité plus globales. Nous espérons que ce cadre stratégique ouvrira la voie à un système sportif africain plus durable et plus réactif au cours des années à venir.

---

**Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social**

**Date** \_\_\_\_\_